

CHAPITRE 3
LE TABLEAU ENTRÉES-SORTIES ET L'ÉVALUATION DU PIB

3 - LE TABLEAU ENTRÉES-SORTIES ET L'ÉVALUATION DU PIB

3.1. Une méthode utilisant les trois approches habituelles pour l'évaluation du PIB en volume

Le PIB (produit intérieur brut) peut être évalué de 3 façons :

- en faisant le décompte des biens et services produits sur le territoire et de la valeur ajoutée dégagée par cette production (approche production) ;
- en faisant le décompte des emplois finals (approche demande) ;
- en additionnant les revenus (approche revenus).

Le PIB dans son approche demande est déterminé avec la construction d'un tableau entrées-sorties (TES).

Le TES synthétise les comptes de biens et services. Il est construit en volume, en valeur et en prix et pour chacune de ces trois valorisations, en brut, CVS (corrigé des variations saisonnières) et CVS-CJO (corrigé de l'effet des jours ouvrables et des variations saisonnières). Sur insee.fr, c'est le compte CVS-CJO du TES qui est publié.

Le TES regroupe les équilibres ressources-emplois par produit, publiés au niveau A17¹⁶ dans les comptes trimestriels (*annexe 10*). De manière générale, l'équilibre ressources-emplois décrit le circuit d'échanges d'un produit donné. Il correspond à l'égalité comptable suivante :

$\begin{aligned} & \text{production produit} + \text{importations} + \text{marges commerciales} + \text{marges de transport} + \text{impôts sur le produit} - \\ & \text{subventions sur le produit} \\ & = \\ & \text{emplois intermédiaires} + \text{dépenses de consommation finales} + \text{formation brute de capital fixe} + \text{variations de} \\ & \text{stocks} + \text{acquisitions moins cessions d'objets de valeur} + \text{exportations} \end{aligned}$
--

La plupart du temps chaque branche ne produit que son propre produit et la production de la branche est strictement égale à la production du produit. Dans certains cas cependant des branches produisent en outre un produit secondaire : par exemple la branche agricole produit du vin, classé en produit agroalimentaire. Cette production de vin apparaît dans la production de la branche agricole, mais disparaît de celle du produit du même nom. Le passage de la production du produit à la production de la branche correspondante est alors obtenu grâce aux « transferts » :

$\text{production branche} = \text{production produit} - \text{transferts}$

Le compte de production reproduit, par branche, le passage de la production à la valeur ajoutée. Il est également publié au niveau A17 de la nomenclature :

$\text{valeur ajoutée} = \text{production branche} - \text{consommations intermédiaires de la branche}$

¹⁶ La nomenclature utilisée par la comptabilité nationale est la nomenclature d'activités française (NAF) dérivé de la NACE (nomenclature européenne), qui comprend six niveaux d'agrégation ; le niveau de publication A17 est un intermédiaire français, imbriqué entre les niveaux internationaux A10 et A38.

3.1.1. L'évaluation du PIB en volume via le tableau entrées-sorties (TES)

Pour l'élaboration des comptes trimestriels, les produits sont séparés en deux grandes catégories selon la façon dont l'équilibre ressources-emplois est construit : les produits de la catégorie « services », pour lesquels l'équilibre est soldé sur la production (approche « demande ») ; et les produits de la catégorie « biens », pour lesquels l'équilibre est soldé principalement sur les variations de stocks (approche « production »).

En négligeant les marges, ainsi que les impôts et subventions sur produits, considérons un équilibre ressources-emplois simplifié :

$$P + I = EI + C + FBCF + \Delta S + X$$

où P , I sont les ressources : production et importations, tandis que EI , C , $FBCF$, ΔS , X sont les emplois : consommations intermédiaires en produit, c'est-à-dire emplois intermédiaires, dépenses de consommation, formation brute de capital fixe, variations de stocks et exportations.

Les variations de stocks dans les biens sont obtenues par solde, grâce à la relation :

$$\Delta S = P + I - EI - C - FBCF - X$$

tandis que dans les services, le solde est effectué sur la production (en négligeant les variations de stocks qui sont très faibles dans les services) :

$$P = EI + C + FBCF + X - I$$

La complexité de ces opérations provient de l'évaluation des consommations intermédiaires, qui dépendent directement de la production. Aucun indicateur infra-annuel n'est en effet disponible pour les évaluer trimestriellement. L'estimation des consommations intermédiaires repose alors sur le produit des coefficients techniques et de la production. Les coefficients techniques correspondent au rapport de la consommation intermédiaire d'une branche en un produit sur la production de la branche considérée. Ils sont en général relativement stables d'une année sur l'autre. Certains suivent une tendance à la hausse, reflétant en particulier une augmentation de l'externalisation de certaines parties de la production. Pour leur évaluation trimestrielle, ces coefficients techniques sont obtenus par lissage, en tenant compte de l'évolution passée. Si par exemple les données annuelles passées montrent que le coefficient technique croît régulièrement, cette croissance est poursuivie sur la période en cours. Cependant, ces évolutions sont souvent faibles, comparées aux évolutions de la production.

Or dans les services, la production ne peut être obtenue qu'une fois les emplois intermédiaires calculés, eux-mêmes dépendant directement de la production de chacune des branches. La méthode adoptée est alors à la fois séquentielle et itérative :

- pour certains services, un indicateur de production est utilisé dans un premier temps pour étalonner la production de ces branches. Cette première évaluation de la production, dite « production de première initialisation », sert au calcul des consommations intermédiaires de la branche en volume ;
- pour les autres services, un *indicateur* de production est obtenu comme solde d'un équilibre *partiel* : c'est le solde de l'équilibre ressources-emplois, en prenant comme emplois intermédiaires ceux qui ont déjà été calculés, c'est-à-dire ceux provenant des branches des biens et des branches des services pour lesquelles un indicateur de production est disponible. Cet indicateur sert à étalonner la production, et l'estimation obtenue sert au calcul des consommations intermédiaires correspondantes.

Finalement, tous les emplois intermédiaires ayant été évalués, les productions de services sont obtenues comme soldes. Une deuxième itération est effectuée : les consommations intermédiaires sont de nouveau évaluées à partir de cette production obtenue par solde. Puis la production est de nouveau calculée à partir de l'équilibre ressources-emplois.

L'évaluation du PIB est effectuée au final, lorsque toutes les productions et toutes les consommations intermédiaires ont été obtenues.

Pour comprendre la construction du PIB, il est utile de le décomposer en fonction de termes qui sont obtenus directement avec des indicateurs.

Si on décompose le PIB comme somme des valeurs ajoutées des biens et des services, en négligeant les impôts et subventions sur produits, on peut écrire :

$$PIB \approx P_B - CI_B + P_S - CI_S$$

où P_B et P_S sont les productions des branches biens et services, CI_B et CI_S sont les consommations intermédiaires des deux branches B et S.

Cependant si l'on décompose les consommations intermédiaires de la branche biens en produits biens et services, on peut écrire :

$$CI_B = CI_B(B) + CI_B(S)$$

En additionnant les consommations intermédiaires des branches biens et services en produit biens, on obtient :

$$EI_B = CI_B(B) + CI_S(B)$$

Il en va de même pour les services. Ainsi, l'équation précédente du PIB peut se réécrire de la manière suivante :

$$PIB \approx P_B - EI_B + P_S - EI_S$$

où EI_B et EI_S représentent cette fois les consommations intermédiaires de toutes les branches en les produits B et S respectivement.

Or d'après le solde de l'équilibre des services, on peut décomposer P_S en somme des emplois (intermédiaires et finals, nets des importations). Ce qui donne au total :

$$PIB \approx P_B - EI_B + C_S + FBCF_S + X_S - I_S$$

Cette décomposition permet d'isoler les opérations contribuant directement à la croissance du PIB, tel qu'il est construit dans les comptes trimestriels.

- Dans les biens, seul l'indicateur de production détermine la production. Les emplois intermédiaires en biens sont quant à eux estimés à partir des productions des branches biens et services. Par ailleurs les emplois finals n'influencent directement que les variations de stocks. Les emplois finals en biens, s'ils n'affectent pas l'estimation de la production correspondante, ont toutefois un impact indirect sur l'estimation du PIB. Ils permettent en effet d'évaluer les marges commerciales d'une part, les impôts sur produits (TVA) d'autre part. Les marges commerciales interviennent ensuite dans le calcul de la production du commerce et ont un poids non négligeable dans le PIB.
- Dans les services au contraire, les emplois entrent directement dans le calcul de la production, et donc du PIB.

Cette décomposition est importante pour comprendre la façon dont le PIB est estimé dans les comptes trimestriels, et découle des différents indicateurs utilisés. L'approche finalement retenue pour la construction des comptes trimestriels français est une approche mixte, entre les approches demande et production (cette approche est nommée « approche construction du PIB »). Chaque trimestre les trois approches du PIB (demande, production et revenu) sont estimées intégralement mais l'équilibre repose en partie en privilégiant l'approche demande et en partie en privilégiant l'approche production. Cette décomposition n'est pas totalement pertinente pour les trimestres des années précédentes. En effet, les comptes trimestriels sont alors calés sur les comptes annuels, pour lesquels l'élaboration du PIB est différente, ancrée sur l'approche revenu depuis la mise en œuvre de la base 2000.

L'ensemble de cette première partie est schématique, pour montrer le mécanisme général avec des simplifications. La construction du TES est un peu plus complexe :

- les sous-parties suivantes détaillent les cas particuliers et les autres points de méthodologie propres au TES ;
- la seconde partie de ce chapitre détaille, domaine par domaine, les différents indicateurs utilisés en amont de cette construction du TES.

3.1.2. Le cas particulier de la production des administrations

Les administrations produisent essentiellement des services non marchands pour lesquels il n'existe pas d'évaluation directe. Pour évaluer la contribution au PIB de la branche « administration publique » (code OZ de la nomenclature A38, au sein de la branche « OQ » du niveau A17), il est nécessaire d'en estimer sa production.

Dans un premier temps, l'estimation de la valeur ajoutée en valeur est effectuée par la somme des coûts nécessaires à la production de ces services non marchands. Ces coûts sont constitués de masse salariale, des cotisations salariales effectives et imputées, des impôts sur la production nets des subventions d'exploitation, ainsi que de la consommation de capital fixe. Cette dernière est obtenue trimestriellement par lissage de la série annuelle.

L'indicateur de prix utilisé pour déflater la valeur ajoutée en valeur est l'indice de traitement de la fonction publique (sans les mesures catégorielles).

Puis, contrairement aux autres branches, les consommations intermédiaires sont mesurées, en trimestriel, indépendamment de la production. La production de la branche « administration publique » est alors obtenue comme la somme de la valeur ajoutée et des consommations intermédiaires de cette branche.

L'équilibre ressources-emplois du produit « administration publique » est ensuite réalisé en soldant sur la consommation collective des administrations publiques, les autres emplois finals (consommation individualisable des administrations publiques et des ménages) étant beaucoup plus faibles et estimés par lissage. Dans la construction du PIB, ce sont ces consommations, individualisable ou collective, qui contribuent au PIB dans une approche « demande ». Mais la contribution du produit « administration publique » au PIB découle largement de la production de la branche correspondante, laquelle est estimée par la somme des coûts et relève donc davantage de l'approche « revenus ». Compte tenu de ces spécificités, ce poste peut-être classé à part des deux grandes catégories d'équilibrage.

3.1.3. L'évaluation du TES en valeur

Jusqu'à présent, cette partie est essentiellement consacrée à la construction du PIB et au TES en volumes constants.

Mais à chaque estimation d'une opération en volume correspond une estimation complémentaire de l'évolution des prix et/ou des valeurs. Ainsi la partie suivante détaille à chaque fois les types d'indicateurs en volumes et en prix retenus pour chacun des domaines. Pour le TES également une estimation en valeur est systématiquement effectuée. Elle permet d'avoir une estimation cohérente du PIB en euros courants. Elle permet notamment la construction de valeur ajoutée des branches en valeur, point de départ de la construction du tableau économique d'ensemble.

Jusqu'en 2011, les consommations intermédiaires ne sont pas calculées en valeur pour chaque branche et chaque produit. Seules les marges (consommations intermédiaires totales de chaque branche et consommations intermédiaires totales en chaque produit, c'est-à-dire les emplois intermédiaires) sont évaluées.

- Pour les emplois intermédiaires, l'indicateur de prix est choisi selon le type de produit, en fonction d'une opération ou de l'agrégation de plusieurs opérations concernant le même produit (production, marges, consommation, investissement, etc.). Pour chaque produit, l'indicateur des emplois intermédiaires en valeur est alors obtenu comme le produit de l'indicateur de prix par les emplois intermédiaires en volume.
- Pour chaque branche, l'indicateur des consommations intermédiaires est obtenu par la somme des consommations intermédiaires en volume de la branche en chaque produit valorisées par le prix des emplois intermédiaires du produit correspondant.

Après étalonnage-calage, le total des consommations intermédiaires des branches diffère cependant du total des emplois intermédiaires : l'équilibre est réalisé en privilégiant l'estimation des emplois intermédiaires (afin de ne pas remettre en cause la cohérence des équilibres ressources-emplois) et en soldant l'écart sur les consommations intermédiaires de quatre grandes branches (services aux entreprises, transport, commerce et construction). Le

total des emplois intermédiaires étant ainsi évalué, l'équilibre ressources-emplois est établi pour chacun des produits, selon les mêmes principes que pour les volumes.

À compter de 2012, une nouvelle méthode est à l'étude, qui permettrait de calculer des consommations en valeur pour chaque croisement à l'intérieur du tableau des entrées intermédiaires. Elle permettrait d'une part une analyse de ces croisements qui sont implicites dans la méthode utilisée jusqu'alors. Elle permettrait d'autre part de caler certaines branches quand une information extérieure est connue ; la construction d'un TEI explicite en valeur permettrait ainsi de s'affranchir de l'hypothèse systématique d'uniformité des prix pour un produit donné.

3.2. Les indicateurs nécessaires aux domaines du tableau entrées-sorties

Dans cette partie sont présentés les indicateurs utilisés pour la construction du tableau entrées-sorties. La nomenclature de publication et le choix de l'agrégation en 17 regroupements sont d'abord présentés. La nomenclature de travail définie pour élaborer le TES est toutefois bien plus détaillée ; elle est présentée ensuite. Elle est le plus petit dénominateur commun aux différentes nomenclatures de travail des domaines qui l'alimentent, lesquelles peuvent être encore davantage détaillées. Le choix du niveau de détail des nomenclatures de travail des domaines résulte de spécificités propres à chacun d'eux, et plus particulièrement aux indicateurs utilisés. Les indicateurs sont présentés successivement par opération dans l'ordre usuel des opérations du SEC.

3.2.1. Les nomenclatures de publication

3.2.1.1. Nomenclature d'activité et de produit

En « base 2005 » (depuis mai 2011), les comptes trimestriels sont publiés au niveau d'agrégation « A17 » de la nomenclature agrégée de 2008 (NA2008, associée à la NAF rév. 2), ventilée en 17 branches/produits.

En base 2000, les comptes nationaux étaient publiés selon la nomenclature économique de synthèse (NES). Au niveau le plus détaillé, la NES était associée à la nomenclature d'activités française (NAF), dérivée de la nomenclature européenne NACE¹⁷. Mais aux niveaux d'agrégations intermédiaires NES et NAF ne coïncidaient pas. Au niveau de publication des comptes, ceci ne facilitait pas la comparaison des agrégats français avec les mêmes agrégats des autres pays. Cet inconvénient disparaît avec le changement de base.

La nomenclature de diffusion est donc compatible avec les nomenclatures NAF et NACE dans leur deuxième version révisée (NAF rév. 2 et NACE rév. 2), y compris aux niveaux d'agrégation intermédiaires. Les comparaisons internationales s'en trouvent facilitées.

Plus précisément, la nouvelle nomenclature comporte plusieurs niveaux d'agrégation dénommés « Axx » où xx représente le nombre de postes du niveau :

- A10 : niveau international le plus agrégé ;
- A17 : niveau de publication des comptes trimestriels français, intermédiaire entre les niveaux A10 et A38.
- A21 : « sections », niveau international standard de l'arborescence de la NAF/NACE rév. 2 ;
- A38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A66 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A38 et divisions (A 88) ;
- A88 : « divisions », niveau de publication des comptes annuels français et niveau international standard de l'arborescence de la NAF/NACE rév. 2.

¹⁷ Les nomenclatures d'activités (NAF et NACE) sont conventionnellement citées. Mais les comptes nationaux utilisent en fait des nomenclatures de produits qui leur correspondent au niveau le plus détaillé : classification des produits français (CPF) et classification de nomenclature européenne (CPA).

Les comptes de la base 2000 étaient publiés en 16 postes. Le niveau international le plus naturel pour la diffusion des comptes trimestriels français en nouvelle nomenclature était donc a priori le groupement intermédiaire de 21 sections dit « A21 ». Cependant, ce niveau s'est révélé inadapté aux comptes trimestriels, car trop détaillé sur le champ des services et pas assez sur le champ de l'industrie manufacturière.

Une agrégation alternative en 17 regroupements (« A17 »), intercalée et emboîtée entre les niveaux internationaux A10 et A38, a donc été construite. Elle détaille l'industrie manufacturière en cinq postes au lieu d'un seul dans le niveau A21 et, inversement, regroupe certaines activités de services pour lesquelles les informations statistiques conjoncturelles sont moins nombreuses et plus fragiles.

Le *tableau 1* suivant décrit le niveau d'agrégation « A17 », les intitulés officiels et les intitulés abrégés qui leur correspondent. Ces derniers sont nécessaires pour pouvoir présenter de façon lisible certains tableaux synthétiques dans les publications de l'Insee. Cependant, souvent réducteurs, ces libellés ne se substituent pas aux intitulés officiels de la nomenclature.

Tableau 1 : Nomenclature pour la diffusion du tableau entrées-sorties (TES)

Code (A17)	Sections (A21)	Code (A38)	Intitulé officiel	Intitulé abrégé (produits)	Agréats				
AZ	A	AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	Produits agricoles	Agriculture / Produits agricoles				
DE	B, D, E	BZ, DZ, EZ	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	Énergie, eau, déchets	Industrie manufacturière / Produits manufacturés	Industrie / Produits industriels	Biens		
C1	C	CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	Produits agro-alimentaires					
C2		CD	Cokéfaction et raffinage	Cokéfaction et raffinage					
C3		CI-CK	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	Biens d'équipement					
C4		CL	Fabrication de matériels de transport	Matériels de transport					
C5		CB-CC, CE-CH, CM	Fabrication d'autres produits industriels	Autres produits industriels					
FZ	F	FZ	Construction	Construction	Construction		Services		
GZ	G	GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Commerce	Services marchands				
HZ	H	HZ	Transports et entreposage	Transport					
IZ	I	IZ	Hébergement et restauration	Hébergement-restauration					
JZ	J	JA - JC	Information et communication	Information-communication					
KZ	K	KZ	Activités financières et d'assurance	Services financiers					
LZ	L	LZ	Activités immobilières	Services immobiliers					
MN	M, N	MA-MC, NZ	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	Services aux entreprises					
OQ	O, P, Q	OZ, PZ, QA, QB	Administration publique, enseignement, santé humaine et action	Services non marchands				Services non marchands	
RU	R, S, T	RZ, SZ, TZ	Autres activités de services	Services aux ménages				Services marchands	marchandes non agricole

Source : Insee, nomenclatures d'activités et de produits françaises et comptes nationaux.

Par rapport à la nomenclature économique de synthèse (NES) et la ventilation en 16 postes de la base 2000, le niveau A17 renforce l'importance donnée aux services (pour une table de passage entre les deux nomenclatures agrégées, cf. *annexe 11*). La nomenclature distingue désormais un poste d'hébergement et restauration (IZ) et un poste lié à l'information et la communication (JZ). Les services non marchands sont principalement regroupés dans le poste « administrations publiques, enseignement... » (OO). Le poste RU, qui regroupe des services principalement destinés aux ménages, comprend également certains services non marchands, bien qu'il soit globalement considéré comme marchand. Le contour et la ventilation de l'industrie manufacturière sont modifiés par rapport à la base 2000. Elle intègre désormais l'industrie de raffinage et l'industrie agroalimentaire ; à l'inverse, le produit de l'édition est désormais considéré comme un service. La branche des biens intermédiaires n'est plus isolée, l'approche retenue privilégiant désormais une logique de filières industrielles (bois, métaux...).

Le contour du poste « énergie, eau, déchets » (DE) diffère du poste « énergie » de l'ancienne base : il exclut l'activité de raffinage, intégrée désormais dans l'industrie manufacturière, et inclut le traitement des déchets auparavant classé dans les services et les biens intermédiaires. Les contours des postes « agriculture » (AZ), « construction » (FZ), « commerce » (GZ), « transports » (HZ), « activités financières et d'assurances » (KZ) et « activités immobilières » (LZ) sont proches de ceux utilisés en NES en base 2000.

Comme pour la base précédente, un regroupement en cinq grandes branches agrégées est également utilisé, pour les produits comme pour les branches : il distingue agriculture, industrie (y compris énergie), construction, services (principalement) marchands et services (principalement) non marchands. L'industrie manufacturière comprend l'ensemble des postes de l'industrie, à l'exception de l'énergie. S'agissant des branches, l'agrégat « marchand non agricole » exclut la branche agricole et les services non marchands. Son contour est proche du champ (EB-EP) de la base 2000, souvent utilisé comme référence pour l'analyse conjoncturelle.

3.2.1.2. Nomenclature d'opérations

Les opérations pour les tableaux entrées sorties sont présentées dans le *tableau 2* suivant. Le niveau est moins détaillé que celui des comptes annuels : dans le système des comptes trimestriels, il n'y a par exemple pas de distinction, au sein de la production (P1), entre production marchande (P11), production pour emploi final propre (P12) ou autre production non marchande (P13).

Des spécificités propres à la mécanique des comptes trimestriels permettent en outre d'avoir des codes croisant la nature de l'opération et le type de secteur institutionnel concerné : par exemple les dépenses de consommation (P3) des ménages sont directement codées « P3M ». C'est le cas également pour les différents types d'investissement.

Tableau 2 : Nomenclature des opérations des équilibres ressources-emplois

Ressources	
P1	Production
D2N	Impôts nets de subventions sur produits
D2	Impôts
	D211 TVA
	D212 Impôts sur les importations
	D214 Autres impôts sur les produits
-D319	Subventions sur produits
P9	Marges
P91	Marges de transport
P92	Marges commerciales
P7	Importations
P73	Correction CAF/FAB
Emplois	
P2	Emplois intermédiaires
P3	Dépenses de consommation
	<i>P31G</i> Dépenses de consommation individualisables des APU
	<i>P32G</i> Dépenses de consommation collectives des APU
	<i>P3M</i> Dépenses de consommation des ménages
	<i>P3P</i> Dépenses de consommation des ISBLSM
P51	FBCF totale
	<i>P51B</i> FBCF des entreprises financières (y.c. EI)
	<i>P51G</i> FBCF des APU
	<i>P51M</i> FBCF des ménages (hors EI)
	<i>P51P</i> FBCF des ISBLSM
	<i>P51S</i> FBCF des ENF (y.c. EI)
<i>P54</i>	Variations de stocks + acquisitions moins cessions d'objets de valeur
P52	Variation de stocks nets au PIB
P53	Acquisition moins cessions d'objets de valeur
P6	Exportations

Note : les codes des opérations sont des codes internationaux définis dans le SEC sauf lorsqu'ils sont en italique.

Source : Système européen des comptes (SEC) 1995 et comptes nationaux trimestriels

3.2.2. La nomenclature de travail du tableau entrées-sorties

Pour construire les comptes trimestriels par produit, la nomenclature « de travail », c'est-à-dire d'élaboration des comptes, est plus fine que celle de publication définie précédemment. Un niveau plus fin est en effet requis pour des raisons économiques (nécessité de distinguer le profil de produits connaissant des dynamiques conjoncturelles bien distinctes, répondant à des demandes de nature différente) ou statistiques (nécessité de rapprocher au mieux le champ des produits de celui des indicateurs). Cela permet en outre d'affiner la précision des agrégats publiés : plus l'équilibrage des ERE se fait à un niveau fin, plus la cohérence entre emplois et ressources est précise. Enfin, une nomenclature plus fine permet une diffusion du compte annuel provisoire (pour lequel le compte de biens est services est élaboré via l'applicatif de production des comptes trimestriels) au niveau A38 requis au niveau international.

La nomenclature de travail du TES a pour point de départ ce niveau A38 de la nomenclature internationale et distingue encore quelques produits pour obtenir *in fine* une nomenclature dite « F » en 48 postes (dite « F48 »)¹⁸. Notamment, la définition d'agrégation A88 permet d'affiner pour les postes suivants :

- dans l'agriculture, sylviculture, pêche (code « AZ » du niveau A38), sont distinguées agriculture d'une part, sylviculture-pêche d'autre part ;
- dans les industries agro-alimentaires (CA) sont distingués les aliments hors boissons d'une part, des boissons et tabacs d'autre part ;

¹⁸ La lettre « F » fait référence la nomenclature économique et de synthèse de la base 2000, dont les différents niveaux d'agrégations étaient nommés « E » à 16 produits/branches, « F » à 40 produits/branches et G, niveau de travail des comptes annuels, passé de 118 produits/branches en base 2000 à 138 branches/produits en base 2005.

- dans la fabrication de matériel de transport (CL) ont été séparées l'industrie automobile et les autres industries de fabrication de matériels de transport (avions, bateaux, trains...);
- dans la construction (FZ) le génie civil (ou travaux publics) est distingué des autres activités, notamment de construction de bâtiments;
- comme en base 2000, les différents types de commerce (GZ) sont distingués en 3 catégories (automobile, gros, détail);
- les services de transport (HZ) distinguent les services de postes de tous les autres types de services;
- dans le poste hébergement-restauration (IZ) les deux composantes sont distinguées.

Enfin des postes ont été distingués du fait des concepts qui les sous-tendent, en suivant le niveau de travail des comptes annuels :

- les services financiers et d'assurance distinguent les services d'intermédiation financière indirectement mesuré (Sifim), les autres services financiers, et les assurances;
- dans les services immobiliers sont distingués les loyers des autres types de produits concernés.

Le *tableau 3* résume la nomenclature de travail du TES dans les comptes trimestriels au niveau F48, et permet de retrouver leurs familles d'agrégations aux niveaux A17, A38 ou leurs définitions à partir des niveaux A88. La dernière colonne du tableau précise si le produit est dans la famille des produits dont l'équilibrage de l'ERE se fait sur les stocks (en général des « biens » d'où le signe « B »), celle pour lequel la production solde l'ERE (« S » car ce sont en général des services).

Tableau 3 : Nomenclature de travail du TES

Code A17	Code A38	Division (A88) ou niveau G	Intitulés (code A38 ou nomenclature F48)	Nomenclature de travail CT (F48)	Approche "biens" (B) ou "services" (S)	
AZ	AZ	01-03	Agriculture, sylviculture et pêche			
		01		<i>Agriculture</i>	AZ1	B
		02-03		<i>Sylviculture, pêche</i>	AZB	B
DE	BZ	05-09	Extraction		BZ0	B
	DZ	35		Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	DZ0	S
	EZ	36-39		Eau, assainissement, déchets et dépollution	EZ0	S
C1	CA	10-12	Denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac			
		10		<i>Aliments</i>	CA1	B
		11-12		<i>Boissons-tabacs</i>	CA2	B
C2	CD	19	Cokéfaction et raffinage		CD0	B
C3	CI	26	Produits informatiques, électroniques et optiques		CI0	B
	CJ	27	Équipements électriques		CJ0	B
	CK	28	Machines et équipements n.c.a.		CK0	B
C4	CL	29-30	Matériels de transport			
		29		<i>Autos</i>	CL1	B
		30		<i>Autres transports</i>	CL2	B
C5	CB	13-15	Textiles, habillement, cuir, chaussure		CB0	B
	CC	16-18	Bois, papier, imprimerie		CC0	B
	CE	20	Chimie		CE0	B
	CF	21	Pharmacie		CF0	B
	CG	22-23	Produits en caoutchouc et en plastique, autres produits minéraux		CG0	B
	CH	24-25	Produits métallurgiques, produits métalliques à l'exception des machines et des équipements		CH0	B
	CM	31-33	Autres produits manufacturés ; réparation et installation de machines et d'équipements		CM0	B
FZ	FZ	41-43	Construction			
		41; 43		<i>Bâtiment</i>	FZA	S
		42		<i>Génie civil</i>	FZ2	S
GZ	GZ	45-47	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles			
		45		<i>Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</i>	GZ1	S
		46		<i>Commerce de gros</i>	GZ2	S
		47		<i>Commerce de détail</i>	GZ3	S
HZ	HZ	49-53	Transports et entreposage			
		49-52		<i>Transports</i>	HZA	B
		53		<i>Poste et courrier</i>	HZ5	S
IZ	IZ	55-56	Hébergement et restauration			
		55		<i>Hébergement</i>	IZ1	S
		56		<i>Restauration</i>	IZ2	S
JZ	JA	58-60	Édition, audiovisuel et diffusion		JA0	S
	JB	61	Télécommunications		JB0	S
	JC	62-63	Activités informatiques et services d'information		JC0	S
KZ	KZ	64-66	Services financiers et d'assurance			
		GK64H		<i>Services financiers hors SIFIM</i>	KZH	S
		GK64S		<i>SIFIM</i>	KZS	S
		65-66		<i>Services d'assurances</i>	KZA	S
LZ	LZ	68	Services immobiliers			
		GL68A		<i>Services hors loyers</i>	LZ1	S
				<i>Loyers</i>	LZ2	S
MN	MA	69-71	Services juridiques, comptables, de gestion, d'architecture,....		MA0	S
	MB	72	Recherche-développement scientifique		MB0	S
	MC	73-75	Autres services spécialisés, scientif. et techniques		MC0	S
	NZ	77-82	Activités de services administratifs et de soutien		NZ0	S
OQ	OZ	84	Administration publique		OZ0	"Admin."
	PZ	85	Enseignement		PZ0	S
	QA	86	Santé humaine		QA0	S
	QB	87-88	Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement		QB0	S
RU	RZ	90-93	Arts, spectacles et activités récréatives		RZ0	S
	SZ	94-96	Autres activités de services		SZ0	S
	TZ	97-98	Activités des ménages en tant qu'employeurs		TZ0	S
	UZ	99	Activités extra-territoriales		-	

Source : Insee, nomenclatures d'activités et de produits françaises et comptes nationaux trimestriels.

3.2.3. La production (P1)

3.2.3.1. Les principaux indicateurs de la production

Pour estimer la production manufacturière (pour une définition des champs, cf. *tableau 1* précédent), les indicateurs utilisés sont les indices de production industrielle (IPI) pour une grande partie des branches, et les indices de chiffres d'affaires (dits indices TVA) pour les autres branches. Ces deux indices sont publiés par l'Insee.

L'IPI est conceptuellement un bon indicateur pour évaluer la production industrielle. Il s'agit bien de suivre, à des niveaux très fins, les volumes produits. Néanmoins, la mesure repose parfois, faute de mieux, sur des informations indirectes (quantités livrées, facturations déflatées, heures travaillées, etc.) et l'IPI n'est représentatif que des entreprises de plus de vingt salariés. En outre, l'IPI cherche à mesurer l'évolution en volume de la valeur ajoutée industrielle, ce qui se traduit en pratique par l'utilisation d'un système de pondérations permettant l'agrégation des séries élémentaires basé sur les valeurs ajoutées des différentes branches, et non sur les productions. Heureusement, aux niveaux de travail des comptes trimestriels, ceci n'entraîne pas de biais important.

Quant aux indices de chiffres d'affaires, ils ne correspondent pas exactement à la définition comptable de la production. En effet, ils retracent des ventes, qui ne couvrent pas les mouvements de production stockée. En outre, ils sont publiés par secteur d'activité et non par branche d'activité¹⁹.

Tous ces facteurs conduisent à privilégier dans la mesure du possible l'IPI comme indicateur de production dans les comptes trimestriels ; les indices de chiffres d'affaires sont utilisés par défaut pour estimer la production en valeur des branches où le taux de couverture de l'IPI est trop faible ou bien lorsque, pour des problèmes de gestion, la série de l'IPI d'une branche donnée est trop heurtée.

L'évolution de la production manufacturière publiée dans les comptes trimestriels peut être relativement différente de celle qui est publiée avec l'IPI. Les différences sont de quatre ordres :

- les corrections de l'effet des jours ouvrables et des variations saisonnières sont effectuées indépendamment pour la publication de l'IPI et pour l'élaboration des indicateurs de production des comptes trimestriels : les modèles CJO et CVS aussi bien que les niveaux d'agrégation auxquels ces corrections sont effectuées peuvent différer ;
- les indicateurs sont étalonnés et calés pour obtenir les comptes trimestriels en volume ; les évolutions de la production peuvent donc être différentes de celles de l'indicateur ;
- l'indice de la production industrielle de la branche manufacturière est obtenu par agrégation des indices des sous-branches pondérés par les poids de chaque branche en terme de valeur ajoutée ; à l'inverse, pour évaluer la production manufacturière trimestrielle, les pondérations implicites sont les poids des branches en terme de production ;
- pour certaines branches manufacturières, l'indicateur utilisé pour évaluer la production n'est pas l'IPI, mais les indices de chiffres d'affaires.

Des indicateurs de prix, principalement les indicateurs de prix de la production agricole (IPPAP), les indices de prix à la production dans l'industrie (IPPI) sur le marché intérieur, publiés par l'Insee, permettent le passage des comptes en volume aux indicateurs de valeur (ou des comptes en valeur aux indicateurs de volume lorsque les indices de chiffres d'affaires sont préférés à l'IPI). Les indices de prix à la consommation (IPC) sont parfois utilisés dans les services.

Par ailleurs, pour tenir compte du poids - souvent élevé - de la part de la production destinée à être exportée, l'indicateur de prix retenu in fine pour la production correspond généralement à une moyenne pondérée des

¹⁹ Pour une entreprise donnée, les ventes sont réparties selon les différentes activités exercées. Les fractions d'entreprises correspondant à une même activité constituent alors la branche d'activité. À l'inverse, un secteur d'activité est un regroupement d'entreprises ayant la même activité principale.

indicateurs listés ci-dessus et du déflateur des exportations du produit considéré (la description des indicateurs servant à déflater les exportations figure dans la partie 2.10 de ce chapitre).

Le *tableau 4* ci-après recense l'ensemble des niveaux de travail élémentaires pour la production. Sont décrits les indicateurs en valeur, volume ou prix, pour les différentes branches, que ce soit pour des comptes directement estimés (la mesure est estimée en une seule fois, l'impact est direct) ou pour les productions de « première initialisation » (la mesure sert à l'initiation du processus puis après un processus itératif la production résulte de l'équilibrage emplois-ressources). Les autres branches, pour lesquelles ni estimation directe ni première initialisation ne sont nécessaires, ne sont pas présentes dans ce tableau.

3.2.3.2. La production agricole

La branche agricole (niveau AZ de la nomenclature A17) regroupe l'agriculture (niveau AZ1 de la nomenclature F48 du TES), et le regroupement de la sylviculture et la pêche (AZB).

Compte tenu de la diversité des sources, la production de l'agriculture (AZ1), qui regroupe la production végétale et animale, est construite à partir d'étalonnages effectués à des niveaux très fins.

- En ce qui concerne la production animale, la production en volume est estimée grâce : aux indicateurs de production indigène brute (PIB) de bétail, de volaille et d'œufs, publiés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, sur son site Agreste ; à l'indicateur de lait brut fourni par FranceAgrimer (établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, qui exerce ses missions pour le compte du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche). Des indicateurs de prix de la production agricole (IPPAP), publiés par l'Insee, valorisent ces productions.
- Pour la production végétale, la production en volume et en prix est obtenue par lissage des productions annuelles, extrapolées grâce à des prévisions annuelles. Ces prévisions sont actualisées en cours d'année, lors de l'élaboration du compte prévisionnel du compte de l'agriculture, par la division de l'agriculture de l'Insee. Le lissage se justifie en partie par la définition en comptabilité nationale de la production de produits agricoles, qui doit être enregistrée sur toute la période de production et pas simplement au moment où les cultures sont récoltées.

Les deux composantes de la branche sylviculture-pêche (AZB) pouvant avoir des dynamiques conjoncturelles très différentes, les comptes de la production détaillent un peu plus le niveau F48 en distinguant ces composantes.

- Pour la sylviculture, il n'existe pas d'indicateur infra-annuel, la production en volume est donc obtenue par lissage de la production annuelle. Comme pour la production agricole, le lissage se justifie pour la partie de la production correspondant à du croît forestier. La production en valeur est ensuite obtenue après un lissage du prix annuel.
- La production en volume de la pêche est mesurée à partir des quantités de vente sous criée. L'indicateur de prix est le prix moyen de ces mêmes ventes. Ces deux statistiques sont publiées par l'Ofimer (office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture).

3.2.3.3. La production manufacturière et l'extraction

L'extraction

Au sein du poste DE de la nomenclature A17, la branche d'extraction (BZ0 au niveau F48 de la nomenclature) est la seule pour laquelle la production contribue directement au PIB dans son « approche construction ». Les deux autres branches sont traitées par la suite, dans la sous partie « Productions de première initialisation ». La branche extraction est relativement marginale par rapport aux autres, et relativement au montant des importations du produit considéré. L'indicateur de volume est fourni par l'IPI, l'indicateur de prix est l'IPPI.

L'industrie agro-alimentaire

Au niveau F48, le poste distingue les aliments hors boissons d'une part (CA1) et les boissons-tabacs (CA2) d'autre part. Les aliments (CA1) sont un peu plus détaillés qu'au niveau requis pour le TES : il a paru opportun

de distinguer à part les viandes et lait, le profil conjoncturel de cette branche pouvant être atypique. Ce poste correspond à l'ancienne branche « viande et lait » de la nomenclature économique et de synthèse (NES), ce qui facilite par ailleurs les exercices de rétropolation des indicateurs.

Pour chacun des postes, l'indice de production industrielle (IPI) sert à évaluer la production en volume. Il est ensuite valorisé par l'indice de prix à la production dans l'industrie (IPPI) de la branche. Notons qu'une série fine d'IPI du poste agro-alimentaire, la « transformation et conservation de fruits et légumes » n'est pas retenue dans l'indicateur utilisé : il s'agit d'une série très volatile qui rendrait particulièrement délicat le traitement de CVS de l'agrégat immédiatement supérieur.

La cokéfaction-raffinage, l'industrie des biens d'équipement

Pour la cokéfaction et le raffinage (CD0), ainsi que les trois branches de biens d'équipement (CI0, CJ0, CK0), les niveaux d'étalonnage et d'élaboration des comptes trimestriels se font directement aux niveaux F48, identiques au niveau A38. Pour chacun des postes, l'indice de production industrielle (IPI) sert à évaluer la production en volume. Il est ensuite valorisé par l'indice de prix à la production dans l'industrie (IPPI) de la branche.

L'industrie des matériels de transport

La définition du niveau F48 permet de distinguer l'industrie automobile dans son ensemble d'une part (CL1) des autres matériels (CL2) d'autre part. S'agissant du premier poste, une distinction supplémentaire permet de distinguer la production des constructeurs automobiles de celle des équipementiers. Les productions de ces branches sont obtenues à partir des IPI correspondants pour les volumes, des IPPI des branches correspondantes pour les prix.

Les autres branches manufacturières

La branche C5 de la nomenclature A17 regroupe un ensemble hétérogène de branches. Pour la majorité des branches, le niveau de travail de la production correspond directement au niveau de travail du TES et de la nomenclature A38 (CB0, CC0, CE0, CF0, CH0). En général les productions des branches sont obtenues à partir des IPI correspondants pour les volumes, des IPPI des branches correspondantes pour les prix.

Il y a à cela deux exceptions. En premier, la dynamique propre aux composantes de la branche « caoutchouc, plastiques, autres produits minéraux » (CG0) a conduit à distinguer les caoutchoucs et plastiques d'une part, les verres et autres produits minéraux d'autre part. Cette distinction facilite également les exercices de rétropolation des indicateurs. Pour chacune de ces composantes, IPI et IPPI restent les indicateurs respectifs de volume et de prix.

En outre la nouvelle branche « autres produits manufacturés - réparation- installation » (CM0) est décomposée en quatre sous-postes. Les trois premiers sous-postes ont pour indicateurs IPI et IPPI. L'un d'entre eux, le sous-poste « réparation et installation », est nouveau dans la nomenclature : auparavant ces services étaient affectés à chaque type de bien. Le quatrième sous-poste n'est pas couvert par l'IPI : il s'agit des « articles de joaillerie, bijouterie, instruments de musiques, articles de sport, jeux et jouets... », définis à partir des niveaux GC32A et GC32C de la nomenclature de travail des comptes annuels. Dans ce cas les indices TVA servent d'indicateur pour des étalonnages sur les valeurs ; puis le compte en valeur déflaté par les prix (IPPI) est utilisé comme indicateur pour le compte en volume.

3.2.3.4. La production de transport

Pour l'estimation de la production de transports, les étalonnages sont également effectués à des niveaux plus fins que celui requis pour le TES (HZA). Ainsi, les productions trimestrielles sont évaluées par des étalonnages au niveau du transport ferroviaire (GH49A), du transport routier de voyageurs (GH49B), du transport routier de marchandises (GH49C) et du transport aérien (GH51Z). Toutefois, ces branches ne permettent pas de couvrir

l'ensemble de la branche transports. La production globale de transports est alors obtenue par étalonnage sur la somme de ces productions²⁰.

- La production en valeur du transport ferroviaire (GH49A) est mesurée à partir du chiffre d'affaires de la SNCF. L'indicateur de prix est l'indice de prix à la consommation (IPC) du produit transport ferroviaire, qui est un indicateur partiel puisqu'il ne couvre pas le fret.
- L'indice TVA du transport routier de voyageurs (GH49B), utilisé également comme indicateur de consommation, sert d'indicateur de valeur. L'IPC correspondant permet de déflater cette valeur.
- Pour le transport routier de fret et par conduites (GH49C), le Service de l'observation et des Statistiques (SoeS) du ministère des transports fournit un indicateur trimestriel de volume de production de transport routier de marchandises (TRM) qui correspond au nombre de tonnes par kilomètre transportées pour compte d'autrui. Un indicateur trimestriel de prix est également fourni, l'indice de prix de marché des transports routiers de marchandises (zone longue nationale).
- L'indicateur de production en volume du transport aérien (GH51Z) est calculé comme une moyenne pondérée du nombre de voyageurs et du nombre de tonnes de marchandises transportées aux aéroports régionaux et parisiens. Les chiffres sont fournis par le SoeS à partir des remontées statistiques de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). En l'absence d'indicateur de prix, la production en valeur du transport aérien seul n'est pas évaluée.

3.2.3.5. La production de « première initialisation »

Pour les branches dont les indicateurs n'ont pas été explicités dans les sous-parties précédentes, la production est estimée indirectement : elle est obtenue comme solde de l'équilibre ressources-emplois du produit correspondant (approche « service », par la demande).

Malgré tout, pour les branches électricité-gaz-vapeur (DZ0), eau-assainissement-déchets (EZ0), et les sous-branches du commerce, de l'hébergement-restauration, des services financiers, l'information-communication et des services aux entreprises, une première estimation de la production est effectuée par l'étalonnage des comptes annuels sur un indicateur. Cette première évaluation de la production, dite production de « première initialisation », sert au calcul des consommations intermédiaires de la branche en volume, qui sont ensuite utilisées pour établir les équilibres ressources-emplois, dans une démarche itérative (cf. première partie de ce chapitre 3).

- Pour estimer la production de première initialisation de la branche gaz-électricité-vapeur (DZ0), les étalonnages sont effectués à des niveaux fins. Ainsi les productions des branches électricité (poste GD35A de la nomenclature de travail des comptes annuels) et gaz-vapeur (GD35B) sont distinguées. Elles sont mesurées grâce à l'IPI pour les volumes, les indicateurs de prix sont les IPP correspondants.
- Pour le poste eau-assainissement-déchets (EZ0), il y a également distinction entre l'« eau naturelle » (GE36Z), dont le champ est couvert par l'IPI, et les autres postes (eaux usées, déchets, dépollution, etc.) pour lesquels les indices TVA pallient l'absence d'IPI. Pour l'eau naturelle il existe un indicateur pour le déflateur (IPPI), alors que pour les autres postes le prix trimestriel résulte d'un lissage du prix annuel.
- Pour mesurer la production de commerce et réparation automobile (GZ1), de commerce de gros (GZ2) et de commerce de détail (GZ3), les indicateurs de valeur étalonnés sont les indices TVA des secteurs correspondants. Dans ces trois branches, aucune information conjoncturelle sur le prix n'est connue et les productions en valeur sont déflatées par les prix résultant du lissage des prix annuels.
- Pour ce qui est de la production en valeur des services postaux (HZ5), comme de l'hébergement (IZ1) et de la restauration (IZ2), elle est estimée en première initialisation à partir de l'indice TVA du secteur. Le prix

²⁰ La possibilité de distinguer des étalonnages pour les postes « entreposage et services auxiliaires » (GH52Z), ainsi que « transports par eau » (GH50Z), à partir d'indicateur TVA, est à l'étude.

résulte d'un lissage pour les services postaux (HZ5), alors que pour les deux autres postes, les comptes en valeur sont déflatés par l'indice de prix à la consommation du produit.

- L'évaluation de la production de télécommunications (JB0) est effectuée avec les mêmes indicateurs que ceux qui sont utilisés pour évaluer la consommation. Il s'agit en valeur des données sur le chiffre d'affaires des principaux opérateurs fournis par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP). Les productions obtenues sont déflatées par l'indice de prix à la consommation.
- L'indicateur utilisé pour l'étalonnage des branches d'intermédiation financière hors Sifim (KZH) et d'assurances et auxiliaires financiers (KZA) est le compte trimestriel d'emploi salarié en équivalent temps plein de la branche agrégée (KZ). En revanche pour la production de la branche Sifim (KZS), il s'agit du lissage des comptes annuels.
- Pour chacune des quatre sous-composantes des services aux entreprises, la production en valeur est obtenue par étalonnage sur l'indice TVA du secteur correspondant. Pour la seule branche de services juridiques comptables,...(MA0) un indice de coût des facteurs est utilisé, fourni par Syntec (fédération des syndicats professionnels des entreprises d'ingénierie, de conseil, de services informatiques) qui permet de passer à la production en volume. Pour les autres branches, le prix est obtenu par lissage du prix annuel.

De façon générale, le développement au cours des années récentes du champ couvert par des indices de prix dans les services devrait permettre de remplacer les lissages de prix annuels par de véritables indicateurs. Ce remplacement nécessite toutefois d'avoir des séries temporelles d'indicateurs suffisamment longues.

3.2.3.6. De la production des branches à la production des produits

Les différents étalonnages permettent d'estimer les comptes de production des branches. Pour passer ensuite aux productions des produits, il faut ajouter les transferts de production (cf. partie 1). Les transferts concernent en pratique très peu de branches. Pour les plus importants (production vinicole, ventes résiduelles), les comptes en volume sont estimés par étalonnage-calage, en prenant comme indicateur l'évolution de la production de la branche correspondante. Pour les autres types de transferts, de faible ampleur en base 2005, ils sont estimés par lissage des comptes annuels.

Dans les comptes nationaux, la production est valorisée aux prix de base, c'est-à-dire ce que reçoit le producteur de l'acheteur, diminué des impôts et augmenté des subventions sur les produits. Afin de passer à une valorisation aux prix d'acquisition, cohérente avec les différents éléments de la demande, il convient d'y ajouter les différents impôts sur produit nets des subventions (TVA, droits de douane, et autres impôts tels que la TIPP taxe d'importation sur les produits pétroliers), ainsi que les marges de commerce et de transport. La partie 2.4 décrit les méthodes d'estimation des marges de commerce et de transport ; la partie 2.5 décrit celles adoptées pour les impôts et subventions.

Tableau 4 : Les indicateurs de la production

A17	F48	Niveau étalonnage		Indicateur			
Code Libellé	Code Libellé	Code	Libellé (si niveau différent du niveau "F48")	Volume	Valeur	Prix	
AZ	Produits agricoles	AZ1	Agriculture	HA01U1	Gros bovins	PIB/Agreste	IPPAP
				HA01U2	Veaux	PIB/Agreste	IPPAP
				HA01U3	Ovins caprins	PIB/Agreste	IPPAP
				HA01U4	Equidés	PIB/Agreste	IPPAP
				HA01U5	Porcins	PIB/Agreste	IPPAP
				HA01U6	Lait brut	Onilait	IPPAP
				HA01U7	Volailles	PIB/Agreste	IPPAP
				HA01U8	Oeufs	Agreste	IPPAP
	HAZ1RESTE	Cultures, permanentes ou non	Lissage	Lissage			
AZB	Sylviculture, pêche	GA02Z	Sylviculture et exploitation forestière	Lissage	Lissage		
		GA03Z	Pêche et aquaculture	Ofimer	Ofimer		
DE	Énergie, eau, déchets	BZ0	Extraction	BZ0	IPI	IPPI	
		DZ0	Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	GD35A	Électricité	IPI	IPPI
	GD35B			Gaz vapeur & air conditionné	IPI	IPPI	
	EZ0	Eau, assainissement, déchets et dépollution	GE36Z	Eau naturelle	IPI	IPPI	
			GE37Z38Z39Z = GE37Z + GE38Z + GE39Z	Eaux usées+ Déchets+ Dépollution et autres services de gestion des déchets		TVA	Lissage
C1	Produits agro-alimentaires	CA1	Aliments	GC10AE = GC10A + GC10E	Viande & produits à base de viande+ Produits laitiers	IPI	IPPI
				GC10RESTE= GC10B à GC10D, GC10F à GC10K	Fabrications d'autres aliments, hors boissons	IPI	IPPI
	CA2	Boissons-tabacs	CA2	IPI	IPPI		
C2	Cokéfaction et raffinage	CD0	Cokéfaction et raffinage	CD0	IPI	IPPI	
C3	Biens d'équipement	C10	Produits informatiques, électroniques et optiques	C10	IPI	IPPI	
		CJ0	Équipements électriques	CJ0	IPI	IPPI	
		CK0	Machines et équipements n.c.a.	CK0	IPI	IPPI	
C4	Matériels de transport	CL1	Autos	GC29A	Véhic. automobiles - carrosseries & remorques	IPI	IPPI
				GC29B	Équipements automobiles	IPI	IPPI
		CL2	Autres transports	CL2	IPI	IPPI	

C5	Autres produits industriels	CB0	Textiles, habillement, cuir, chaussure	CB0	IPI	IPPI	
		CC0	Bois, papier, imprimerie	CC0	IPI	IPPI	
		CE0	Chimie	CE0	IPI	IPPI	
		CF0	Pharmacie	CF0	IPI	IPPI	
		CG0	Produits en caoutchouc et en plastique, autres produits minéraux	GC22AB	Produits en caoutchouc+ Produits en plastique	IPI	IPPI
				GC23AB	Verre et articles en verre+ Autres produits minéraux non métalliques hors verre	IPI	IPPI
		CH0	Produits métallurgiques, produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	CH0	IPI	IPPI	
		CM0	Autres produits manufacturés ; réparation et installation de machines et d'équipements	GC31Z	Meubles	IPI	IPPI
				GC32B	Instruments & fournitures à usage médical & dentaire	IPI	IPPI
				GC33Z	Réparation et installation de machines et d'équipements	IPI	IPPI
GC32AC = GC32A + GC32C	Artic. joaillerie, bijout. & simil. & instruments de musique+ Art.sport, jeux & jouets et autres produits manufacturés			TVA	IPPI		
GZ	Commerce	GZ1	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	GZ1	TVA	Lissage	
		GZ2	Commerce de gros	GZ2	TVA	Lissage	
		GZ3	Commerce de détail	GZ3	TVA	Lissage	
HZ	Transport	HZA	Transports	GH49A	Transports ferroviaires	Chiffre d'affaires SNCF	IPC
				GH49B	Autres transports terrestres de voyageurs	TVA	IPC
				GH49C	Transports routiers de fret et par conduites	TRM (SOeS)	TRM (SOeS)
				GH51Z	Transports aériens	Aéroports	
		HZ5	Poste et courrier	HZ5	TVA	Lissage	
IZ	Hébergement-restauration	IZ1	Hébergement	IZ1	TVA	IPC	
		IZ2	Restauration	IZ2	TVA	IPC	

JZ	Information-communication	JB0	Télécommunications	JB0	ARCEP	IPC
KZ	Services financiers	KZH	Services financiers hors SIFIM	KZH	Emploi en ETP	Lissage
		KZS	SIFIM	KZS	Lissage	Lissage
		KZA	Services d'assurances	KZA	Emploi en ETP	Lissage
MN	Services aux entreprises	MA0	Services juridiques, comptables, de gestion, d'architecture,...	MA0	TVA	Prix syntec
		MBO	Recherche-développement scientifique	MBO	TVA	Lissage
		MCO	Autres services spécialisés, scientif. et techniques	MCO	TVA	Lissage
		NZO	Activités de services administratifs et de soutien	NZO	TVA	Lissage

Source : comptes nationaux trimestriels.

3.2.4. Les marges de commerce et de transport

Pour les estimations de ces différentes opérations, faute de tout indicateur disponible, des hypothèses doivent être faites, qui s'inspirent très largement de celles adoptées pour la construction des comptes annuels, lorsque aucune information n'est connue par ailleurs.

3.2.4.1. Marges de commerce

Les marges de commerce représentent la différence entre le prix d'achat d'un produit par un distributeur (grande surface, concessionnaire automobile par exemple) et le prix de revente de la marchandise, sans transformation du produit. Les marges de commerce existent pour la plupart des produits de la catégorie « biens ».

En volume, elles sont évaluées, par emploi, à l'aide d'un lissage en taux (ou d'un étalonnage-calage pour les consommations intermédiaires) sur l'assiette correspondante. Autrement dit, en prenant l'exemple des marges de commerce sur consommation finale d'un produit donné « P », elles sont calculées en supposant une évolution tendancielle du ratio de ces marges sur la consommation finale en ce produit « P ». Le prix de la consommation finale du produit considéré est utilisé comme indicateur de prix de marges de commerce, et il permet d'obtenir un indicateur de valeur, une fois le compte en volume défini. Un étalonnage-calage est ensuite effectué sur cet indicateur de valeur pour obtenir le compte en valeur. La méthode est similaire pour le calcul des marges sur les autres emplois (FBCF, exportations, consommation intermédiaire, et acquisitions nettes de cessions d'objets de valeur).

Sur l'ensemble de l'économie, les marges de commerce totales sont nulles par construction : les marges commerciales en produit commerce soldent le total des marges commerciales sur les autres produits avec pour contrepartie la production de commerce.

3.2.4.2. Marges de transport

Les marges de transport représentent la part du prix d'acquisition d'un produit résultant de son transport lorsque la facturation du transport est séparée de celle du bien. Dans la construction des comptes trimestriels, l'approche diffère de la construction des marges de commerce : les marges de transport du produit transport soldent l'équilibre ressources-emplois du transport.

Ensuite, pour chaque bien concerné par des marges de transport, les marges en ressources sont étalonnées-calées en utilisant les marges de transport du service de transport comme indicateur, en valeur comme en volume.

Là encore, sur l'ensemble de l'économie, les marges de transport totales sont nulles par construction. L'écart spontané qui découle des différents étalonnages-calages précédents est affecté aux marges de transport en produits alimentaires (CA1), poste le plus important quantitativement.

3.2.5. Les impôts sur les produits (D2)

Les impôts sur produits sont les impôts « dus par unité de bien ou de service produite ou échangée ». Le montant peut être déterminé soit par unité de quantité du bien ou du service soit sous la forme d'un pourcentage de leur prix unitaire ou de leur valeur.

3.2.5.1. Taxe sur la valeur ajoutée (D211)

TVA perçue

Depuis le passage en base 95, les impôts doivent être enregistrés sur la base des droits constatés, c'est-à-dire « au moment de la naissance, de la transformation ou de la disparition/annulation d'une valeur économique, d'une créance ou d'une obligation » (SEC 95). Ainsi, les montants dus sont enregistrés au moment de l'activité économique qui entraîne l'obligation de payer l'impôt.

Ainsi, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée au moment du fait générateur, c'est-à-dire au moment de la dépense qui l'engendre. Dans la pratique, le décalage moyen entre l'achat et la perception de la recette correspond en moyenne à un ou deux mois, selon l'organisme percepteur.

La TVA est un impôt sur les biens et services collecté par étapes par les entreprises. Elle est destinée à l'État, aux administrations de sécurité sociale, et à l'Union européenne. Les recettes perçues par les douanes et par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) sont les sources infra-annuelles d'informations.

Ces indicateurs sont décalés de deux mois pour les recettes perçues par les douanes et d'un mois pour les autres, pour que l'enregistrement se fasse sur la base des droits constatés et non en base de caisse. Ils sont désaisonnalisés séparément. L'effet des jours ouvrables est difficile à estimer notamment parce que les séries de recettes sont affectées par les jours fériés du mois de la collecte, par le biais de la gestion administrative des recettes. Les recettes de TVA ne sont donc pas corrigées des jours ouvrables dans les comptes trimestriels.

Ces indicateurs permettent de suivre les variations mensuelles de la TVA totale grevant les produits. L'indicateur obtenu par l'agrégation des trois sources de recettes n'est pas parfait puisque le décalage d'un ou deux mois ne permet qu'une approximation du passage en droits constatés. Par ailleurs, dans les comptes annuels, certaines recettes de TVA sont affectées dans les autres impôts sur la production (D292) au titre de la TVA sur subventions et dans les autres impôts sur produits (D214) au titre de la TVA sur terrains. Ces corrections ne sont pas apportées sur l'indicateur trimestriel. En revanche, la TVA affectée à la sécurité sociale depuis 2006 (dans le panier de recettes fiscales destinées à financer les allègements généraux de cotisations sur les bas salaires) n'est pas incluse dans les indicateurs fournis par la DGFIP et les douanes. L'information annuelle étant disponible, elle est lissée puis ajoutée aux indicateurs infra-annuels disponibles, ce qui permet de disposer d'un champ homogène sur l'ensemble de la période.

Écart TVA

Entre le prix de base et le prix d'acquisition figurent les impôts sur les produits, et notamment la TVA. En ressources, il s'agit de la TVA perçue par l'État. Elle diffère de la TVA théorique que l'on obtiendrait en appliquant des taux moyens de TVA à chacun des produits, selon le type d'opération considérée. La différence entre les deux est appelée « écart TVA », dont le niveau correspond notamment à de la fraude (i.e. les recettes supplémentaires de TVA qui auraient été collectées en l'absence de fraude)

Pour l'estimation de la TVA perçue en ressources, produit par produit, il s'agit de mettre en cohérence la TVA théorique avec la TVA perçue par l'État, dont l'indicateur n'est pas décliné par produit. La TVA théorique est estimée pour chaque emploi de chaque produit (par exemple la TVA théorique sur consommation finale du produit automobile). En valeur notamment, un indicateur est construit à partir du montant du poste de la demande correspondant et du taux légal qui s'applique au produit considéré. Par exemple, pour la TVA sur consommation C, est défini l'indicateur suivant :

$$\text{Indic}(TVA_{val}) = \text{Taux} * C / (1 + \text{Taux})$$

La consommation étant valorisée aux prix d'acquisition, c'est-à-dire TTC et y compris TVA, il convient tout d'abord de la déflater par $1 + \text{taux}$, ce qui donne le montant hors taxe. Puis, en multipliant par le taux en vigueur, un indicateur de TVA théorique est obtenu. S'ensuit un étalonnage-calage sur la donnée annuelle, ce qui permet de disposer de comptes trimestriels de TVA théoriques, par emploi et par produit.

En volume, la TVA est obtenue au moyen d'un lissage en taux sur l'assiette correspondante (ou parfois d'un étalonnage-calage) : autrement dit, comme pour les marges de commerce, les volumes de TVA sont censés évoluer comme ceux des assiettes sur lesquelles ces taxes portent.

Comme dans la méthodologie des comptes annuels (Braibant M. et Pilarski C.[6]), l'écart entre la TVA théorique et la TVA perçue par l'État est réaffecté sur la production, les marges de commerce et de transport, produit par produit. Les emplois des produits concernés, estimés y compris TVA, ne sont pas modifiés : c'est un rééquilibrage entre la TVA, la production et les marges, la TVA en ressource totale étant calée sur la TVA perçue par les administrations publiques.

3.2.5.2. Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA (D212)

Les impôts et les droits sur les importations à l'exclusion de la TVA « comprennent les versements obligatoires prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne sur les biens importés, à l'exclusion de la TVA, afin de mettre ceux-ci en libre pratique sur le territoire économique, et sur les services fournis à des unités résidentes par des unités non résidentes » (SEC 95).

En l'absence d'information conjoncturelle spécifique, les impôts trimestriels en volume et en valeur sont élaborés à partir des taux apparents d'imposition par produit, évalués en annuel par le ratio de la série d'impôt sur les importations du produit sur la série d'importations du produit (lissage en taux). Ces taux apparents d'imposition sont extrapolés en fonction de leur évolution moyenne sur le passé, puis lissés pour obtenir des taux trimestriels.

3.2.5.3. Autres impôts sur les produits (D214)

Les indicateurs de recettes fiscales

Les indicateurs de recettes fiscales disponibles sont fournis par deux organismes principaux : la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

- Boissons-tabacs (CA2) : les droits sur les tabacs et sur les alcools sont fournis par la DGDDI.
- Cokéfaction et raffinage (CD0) : le principal impôt sur produit est la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), l'indicateur est fourni par la DGFIP.
- Activités d'assurance (KZA) : l'indicateur fourni par la DGFIP est composé des montants perçus au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.
- Services de location immobilière (LZ2) : les impôts sur les services de location immobilière étaient constitués principalement de la taxe sur le droit au bail et de la contribution sur les revenus locatifs. Leur montant a fortement diminué avec la suppression du droit de bail à compter de 2000.
- Services de conseil et assistance (MA0) : la DGFIP fournit les montants des taxes sur les mutations de biens à titre onéreux.

- Arts, spectacles et activités récréatives (RZO) : les prélèvements sur les jeux de la Française des jeux, sur le PMU et les produits sur les jeux de casino proviennent de la DGFIP.

Les comptes d'impôts sur les produits

Comme souvent avec les données d'encaissements d'impôts, ces indicateurs ne couvrent qu'une partie du compte considéré ou sont très volatils : les heurts de ces séries résultent plus de la gestion administrative des recettes que des variations dans la législation ou dans les assiettes d'impôts. Ces indicateurs retracent donc parfois mal les fluctuations conjoncturelles que l'on cherche à mesurer. Ils ne sont donc pas toujours utilisés directement comme indicateurs dans l'estimation du montant des impôts sur produits. Ils permettent, cependant, d'évaluer une cible annuelle en valeur pour l'année en cours, ou de noter des évolutions exceptionnelles. Un indicateur de prix permet alors de passer du compte en valeur à un compte en volume.

Pour établir les comptes, une méthode alternative est utilisée pour certains produits. En effet, les évolutions des volumes d'un impôt sur produit retracent par définition celles de l'assiette imposable. Les changements de taux correspondent donc à des variations du prix de l'impôt, y compris lorsque la taxe est obtenue par application d'un taux d'imposition à la quantité produite et non à son montant en valeur (cas de la TIPP par exemple). En dehors des cas où l'assiette légale est redéfinie (ce qui est assimilable à une variation de prix), le volume de l'impôt est proportionnel à la production en volume du produit taxé²¹. Pour certains produits, l'impôt sur produit est alors mesuré à partir du compte trimestriel en volume de la production, ou de l'emploi sur lequel l'impôt porte, avec un lissage du taux apparent annuel. Différents indicateurs de prix permettent ensuite de valoriser ces comptes en volume. L'indicateur en valeur ainsi obtenu est étalonné et calé pour obtenir les comptes des impôts sur produits en valeur.

Enfin, pour la plupart des produits, les montants d'impôts sont faibles voire très faibles. Le volume est alors obtenu par lissage de la série annuelle. La valeur est estimée en multipliant ce volume par le prix issu du lissage du prix annuel.

Principaux postes

Pour les principaux postes, la construction du compte est spécifique au type d'impôt et à son assiette (voir également *tableau 5*).

- Électricité et gaz (DZ0) : il s'agit principalement de l'impôt sur l'énergie électrique et de la taxe pour le fonds du service public de la production d'électricité ; le montant en volume de l'impôt sur produits est obtenu à partir de la production en volume, avec un lissage du taux apparent en volume. De même, le montant en valeur est obtenu à partir de la production en valeur et du lissage du taux apparent en valeur.
- Boissons-tabacs (CA2) : il s'agit principalement des droits sur les alcools et sur les tabacs ; le compte en valeur est obtenu par lissage, l'indicateur annuel fourni permettant d'ajuster la cible annuelle. L'indicateur de volume est calculé en divisant la série en valeur par les prix de dépense de consommation des ménages.
- Cokéfaction-raffinage (CD0) : l'indicateur de valeur est, cette fois, l'indicateur de recettes fiscales, c'est-à-dire la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Cet indicateur est étalonné et calé pour obtenir l'impôt sur produit en valeur. Pour obtenir un indicateur de volume, cet impôt sur produit en valeur est déflaté par une série qui reconstitue les changements importants du taux d'imposition. En effet, ces changements n'influent pas sur les évolutions de l'impôt en volume. L'impact de ces changements sur l'impôt en valeur est calibré indépendamment. Ce calibrage a été notamment utilisé lors de la mise en place de la TIPP flottante au quatrième trimestre de 2000 et lors de sa disparition au cours du troisième trimestre 2002. Le volume d'impôt sur produit est finalement mesuré grâce au lissage du ratio annuel de l'impôt en valeur sur l'impôt en valeur déflaté par la série de taux reconstituée.

²¹ Ceci est vrai aux niveaux élémentaires. La proportionnalité n'est plus exacte à un niveau agrégé car les poids des différents niveaux élémentaires ne sont pas forcément égaux dans la mesure de la production agrégée et dans celle de l'impôt sur produits, ce qui induit des effets de structure.

- Édition, audiovisuel et diffusion (JA0) : les indicateurs de volume et de prix sont la consommation et le prix de la consommation du bien.
- Activités d'assurance (KZA) : l'indicateur fourni par la DGFIP au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance n'est annuellement pas suffisamment corrélé avec le compte annuel pour être utilisé ; le compte en volume et en prix résulte donc du lissage des séries annuelles.
- Loyers (LZ2) : l'indicateur de volume utilisé est la consommation en volume de location immobilière. Il est étalonné et calé pour calculer le montant des impôts sur produits en volume. L'indicateur de prix est le prix de consommation du produit.
- Services de conseil et assistance (FMA0) : il s'agit principalement des droits de mutation correspondant aux « frais de notaires » sur les ventes ou reventes de biens immobiliers. L'indicateur en valeur est erratique, les heurts de cette série résultant de la gestion administrative. Pour le compte CVS-CJO, il n'est pas utilisé directement mais permet d'établir une cible annuelle au fur et à mesure de l'intégration des trimestres connus. Le compte annuel est donc lissé, la cible de l'année en cours est estimée directement en volume, en déflétant l'indicateur par un indice de prix composite de l'immobilier (le même indice que celui de l'investissement en ce produit, emploi qui correspond en grande partie à cet impôt), moyenne pondérée du prix du marché de l'immobilier ancien, et de celui du neuf. Cet indicateur de prix est ensuite réutilisé pour déterminer le compte en valeur. À noter que dans pour ce produit, la série brute en valeur est obtenue directement à partir de l'indicateur issu de la source fiscale.
- Arts, spectacles et activités récréatives (RZ0) : le compte correspond aux impôts sur les jeux de hasard et d'argent. L'indicateur de valeur est utilisé pour estimer la série en valeur. Le prix de la dépense de consommation est repris comme indicateur de prix de ce service.

3.2.5.4. Subventions sur les produits (D319)

Les autres subventions sur les produits (D319) comprennent les subventions à des entreprises résidentes pour leur production utilisée ou consommée sur le territoire économique ; les subventions à des sociétés publiques pour couvrir les pertes qu'elles enregistrent dans leurs activités productives en pratiquant délibérément, dans le cadre d'une politique économique et sociale menée par les autorités nationales ou européennes, des prix qui sont inférieurs à leurs coûts moyens de production ; les subventions directes sur les exportations versées directement aux producteurs résidents lorsque des biens quittent le territoire économique ou que des services sont fournis à des non-résidents. Sont cependant exclus le remboursement aux frontières douanières d'impôts sur les produits précédemment acquittés, et la remise d'impôts qui auraient dû être acquittés si les produits avaient été vendus ou utilisés sur le territoire économique.

Dans le cas français, cela concerne principalement les subventions aux services de transports (notamment versées par les administrations publiques locales, que ce soit au réseau ferré ou au transport urbain de voyageur), les produits de l'agriculture, la distribution d'électricité (depuis 2002, pour compenser les charges de service public), ou les primes à la casse automobile.

Dans la plupart des cas, faute d'indicateur disponible, les subventions sont estimées par lissage en volume et en valeur. Dans de rares cas, des informations infra-annuelles sont disponibles et utilisées : c'est le cas pour les dispositifs de prime à la casse subventionnant l'achat des automobiles neuves.

Tableau 5 : Les indicateurs et les comptes pour les impôts sur les produits

A17		F48		Indicateur disponible	Construction du compte		
Code	Libellé	Code	Libellé	Valeur	Volume	Valeur	Prix
AZ	Produits agricoles	AZ1	Agriculture		Lissage		Lissage
		AZB	Sylviculture, pêche		Lissage		Lissage
DE	Énergie, eau, déchets	BZ0	Extraction		Lissage		Lissage
		DZ0	Électricité, gaz, vapeur et air conditionné		Lissage en taux (production)	Lissage en taux (production)	
		EZ0	Eau, assainissement, déchets et dépollution		Lissage		Lissage
C1	Produits agro-alimentaires	CA1	Aliments		Lissage		Lissage
		CA2	Boissons-tabacs	Douanes		Lissage	Conso
C2	Cokéfaction et raffinage	CD0	Cokéfaction et raffinage	Douanes	Lissage en taux, indicateur hors TIPP flotante		Indicateur
C3	Biens d'équipement	CI0	Produits informatiques, électroniques et optiques		Lissage		Lissage
		CJ0	Équipements électriques		Lissage		Lissage
		CK0	Machines et équipements n.c.a.		Lissage		Lissage
C4	Matériels de transport	CL1	Autos		Lissage		Lissage
		CL2	Autres transports		Lissage		Lissage
C5	Autres produits industriels	CB0	Textiles, habillement, cuir, chaussures		Lissage		Lissage
		CC0	Bois, papier, imprimerie		Lissage		Lissage
		CE0	Chimie		Lissage		Lissage
		CF0	Pharmacie	Acoss-Urssaf	Lissage		Lissage
		CG0	Produits en caoutchouc et en plastique, autres produits minéraux		Lissage		Lissage
		CH0	Produits métallurgiques, produits métalliques à l'exception des machines et des équipements		Lissage		Lissage
		CM0	Autres produits manufacturés ; réparation et installation de machines et d'équipements		Lissage		Lissage
FZ	Construction	FZA	Bâtiment		Lissage		Lissage
		FZ2	Génie civil		Lissage		Lissage
HZ	Transport	HZA	Transports	Acoss-Urssaf (VTM)	Lissage		Lissage
IZ	Hébergement-restauration	IZ1	Hébergement		Lissage		Lissage
JZ	Information-communication	JA0	Édition, audiovisuel et diffusion		Etalonnage Conso		Conso
		JB0	Télécommunications		Lissage		Lissage
KZ	Services financiers	KZH	Services financiers hors SIFIM		Lissage		Production
		KZA	Services d'assurance	DGFIP (SMR)	Lissage		Lissage
LZ	Activités immobilières	LZ2	Loyers	DGFIP	Etalonnage Conso		Conso
MN	Services aux entreprises	MA0	Services juridiques, comptables, de gestion, d'architecture,...	DGFIP (droits de mutation + autres)	Lissage		Prix composite immobilier
		MC0	Autres services spécialisés, scientf. Et techniques		Lissage		Lissage
RU	Autres activités de service	RZ0	Arts, spectacles et activités récréatives	DGFIP (SMR)		Indicateur	Conso
		SZ0	Autres activités de service		Lissage		Lissage

Source : comptes nationaux trimestriels.

3.2.6. Les dépenses de consommation des ménages (P3)

Les dépenses de consommation mesurées dans le cadre de la comptabilité nationale sont celles des ménages résidents, qu'elles soient effectuées sur le territoire national ou dans un autre pays. Or la majorité des indicateurs de la consommation mesurent plutôt la consommation réalisée sur le territoire, que les ménages impliqués soient résidents ou non.

Dans une première étape, les dépenses de consommation effectuées sur le territoire sont évaluées, produit par produit. Puis les dépenses de consommation des résidents sont mesurées globalement, sans être décomposées par produit, en ajoutant un terme de « correction territoriale ». Ce terme permet de rajouter les dépenses de consommation des ménages résidents effectuées hors du territoire économique, considérées comme des importations, et de retrancher les dépenses de consommation sur le territoire des non-résidents, considérées comme des exportations. Ce solde représente l'opposé du solde touristique, qui est de même ajouté au solde du commerce extérieur sans être décomposé par produit. Il est évalué à partir d'indicateurs de la Balance des paiements, publiée par la Banque de France (cf. partie 2.10 de ce chapitre sur le commerce extérieur).

3.2.6.1. La nomenclature des dépenses de consommation des ménages (P3M)

L'évaluation de la consommation trimestrielle s'effectue à l'aide d'une nomenclature spécifique (*tableau 6*). Cette nomenclature de travail correspond à une désagrégation bien plus détaillée que le niveau requis pour le TES (F48). Elle utilise certains niveaux fins afin de rapprocher au mieux le champ des produits de celui des indicateurs. En effet, les indicateurs correspondent souvent à des secteurs commerciaux, ce qui conduit parfois à des regroupements très différents de ceux de la nomenclature utilisée par les comptes trimestriels : c'est principalement le cas des indices de chiffres d'affaires de la Banque de France.

La nomenclature choisie se décompose ainsi en un peu moins de cent postes, emboîtés dans la nomenclature F48. Mais un même indicateur peut correspondre à plusieurs de ces postes. Un premier étalonnage est fait sur l'agrégat puis un lissage en taux permet de répartir le résultat entre les sous-postes. Il en est par exemple ainsi du partage de la consommation alimentaire entre produits agricoles et ceux issus de l'industrie agroalimentaire.

3.2.6.2. Les indicateurs

Parmi tous les indicateurs utilisés, aucun ne provient d'enquêtes auprès des ménages car leurs résultats sont de qualité insuffisante ou disponibles trop tardivement. Ils sont en général tirés soit d'enquêtes effectuées auprès des commerçants par la Banque de France, par des panélistes comme GfK ou par des organismes professionnels, soit de statistiques administratives (principalement dans les services). Les indicateurs de prix sont le plus souvent les indices de prix à la consommation (IPC) aux niveaux adéquats.

La consommation de « biens », qui représente environ la moitié de la consommation des ménages, est suivie conjoncturellement par des indicateurs relativement précoces et nombreux, qui permettent notamment de publier un compte mensuel de la consommation en biens en fin de mois suivant. Cette consommation mensuelle est totalement cohérente avec la consommation trimestrielle, telle qu'elle est publiée avec l'ensemble des comptes trimestriels²².

Parmi les principaux indicateurs, ceux fournis par l'enquête mensuelle de la Banque de France auprès des commerçants donnent des indices de chiffres d'affaires, dans une optique de produits vendus (meubles, électroménager, électronique grand public...). Le champ de l'enquête couvre toutes les formes de commerce (des hypermarchés au commerce de détail).

²² Seules les révisions sur les indicateurs entre la date de publication du compte mensuel et celle du compte trimestriel peuvent conduire à des écarts, en général de faible ampleur.

Les produits alimentaires

La consommation alimentaire recouvre les produits agricoles (AZ) et les produits agroalimentaires (C1).

Du côté des produits agricoles, le niveau de travail est directement celui du TES.

- Les produits de l'agriculture (AZ1, principalement des fruits et légumes) : un indicateur en valeur est disponible à un niveau plus agrégé avec les enquêtes de la Banque de France auprès des détaillants généralistes (BDF alimentaire). Cet indicateur est étalonné sur cet agrégat annuel, puis la consommation en valeur est estimée par un lissage en taux.
- Les produits de la sylviculture et de la pêche (AZB) : la consommation en volume est issue d'un lissage de la consommation annuelle de ce produit.

Du côté des produits agroalimentaires (CA1, CA2 au niveau F48), un niveau plus détaillé a été recherché, compte tenu des indicateurs statistiques disponibles.

- Les viandes et produits à base viande : l'indicateur en valeur fourni par la Banque de France porte dans ce cas sur le seul secteur de la boucherie.
- La boulangerie-pâtisserie et les pâtes : les statistiques de FranceAgriMer sur la meunerie fournissent un indicateur de quantité (tonnes de farines consommées par les professionnels) pour estimer la consommation en volume.
- Les tabacs : ce poste est évalué à partir des statistiques de ventes du groupe Altadis (ex Seita).
- L'alimentation générale : outre les produits de l'agriculture, l'indice de chiffres d'affaires des commerçants de la Banque de France est utilisé également pour les produits laitiers, les boissons, et les « autres produits agroalimentaires ». Cet indicateur d'alimentation générale est étalonné sur l'agrégat annuel correspondant, puis des lissages en taux permettent une estimation sur chacun des postes.

Les produits de l'énergie

Les produits de l'énergie sont à la fois dans l'« énergie, eau, déchets » (DE) et les produits raffinés (C2). Ils sont d'un impact conjoncturel important du fait de leur variabilité, due notamment aux effets des conditions climatiques sur les dépenses de chauffage.

Les indicateurs sont des données en quantités, comptabilisées au niveau des distributeurs (EDF, GDF, distributeurs de produits pétroliers) ou auprès de l'observatoire de l'énergie du Service de l'observation et des Statistiques (SoeS).

- L'électricité : la série infra-annuelle utilisée est l'électricité délivrée en basse tension, fournie par l'observatoire de l'énergie. C'est un indicateur en quantités utilisé pour l'étalonnage des volumes. Cet indicateur de basse tension est le plus proche du concept de consommation des ménages.
- Le gaz naturel : Gaz de France fournit le total des ventes au secteur résidentiel (en GWh) issu des relevés au compteur et d'estimations. L'ouverture à la concurrence de la distribution du gaz au cours des années récentes conduit néanmoins à réfléchir en 2012 à un indicateur alternatif : ce pourrait être celui fourni par l'observatoire de l'énergie et/ou le nouveau gestionnaire du réseau de transport de gaz (GRT Gaz). Ce dernier indicateur est disponible très rapidement mais concerne un champ géographique plus restreint.
- L'eau, assainissement, les déchets (EZ0) : faute d'information infra-annuelle disponible, le compte en volume résulte d'un lissage du compte annuel.

S'agissant des produits raffinés (C2), ils sont ventilés en 7 sous-postes élémentaires pour bien distinguer les différents types de carburant, les gaz pétroliers liquéfiés, les dépenses de fioul, et les autres produits.

- Les carburants : un étalonnage-calage est réalisé pour chaque indicateur des ventes de super sans plomb, de gazole, de GPL et de super avec plomb (qui a quasiment disparu au cours des années 2000). Les indicateurs de base sont fournis par le comité professionnel du pétrole (CPDP). Il ne s'agit pas de

quantités consommées à la pompe mais de quantités livrées aux circuits distributeurs d'essence. Compte-tenu de la fréquence des approvisionnements, cette approximation ne doit pas s'avérer trop forte.

- Les fiouls : les livraisons de fioul domestique, exprimées en quantités livrées, et fournies également par le CPDP, permettent d'estimer la consommation de fioul en volume.
- Les gaz pétroliers liquéfiés : l'indicateur est constitué des ventes de butane-propane en quantité (plus précisément, une somme pondérée du butane conditionné, du propane conditionné et du propane en vrac). Cet indicateur est issu des statistiques du CPDP.
- Les autres produits (cokéfaction, houille, lubrifiants) : pour ce poste, faute d'indicateur, le compte est estimé par un lissage du compte annuel.

Les produits fabriqués

Le champ des produits fabriqués correspond globalement au champ des produits manufacturés dans l'ancienne nomenclature. Il correspond également aux produits classés en biens d'équipement (C3), matériels de transports (C4) et autres produits industriels (C5). Outre cette décomposition par type de produit, des regroupements plus fonctionnels sont également utilisés, notamment pour la publication de la dépense mensuelle en biens :

- les « biens durables » : matériels de transport (notamment automobiles) , équipement du logement (meuble, électroménager...) et les « autres biens durables » (horlogerie-bijouterie, GPS, lunettes, appareils médicaux...);
- le « textile-cuir » : habillement, textiles, cuirs, bagagerie, maroquinerie ;
- les « autres biens manufacturés » non durables (papeterie, médicaments, cosmétiques, etc.).

Outre l'utilisation importante des enquêtes mensuelles de la Banque de France, les informations fournies par le panéliste GfK sont également mobilisées et portent sur des ventes de produits ou de groupes de produits bien définis (ordinateurs, GPS,...). Pour l'automobile, les données proviennent d'un organisme professionnel : le comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Pour la pharmacie, l'indicateur provient des statistiques transmises par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnamts).

- Biens d'équipement

Pour les produits informatiques, électroniques, et optiques (CI0), un échantillon de taille importante des données de panel GfK assure une couverture assez large : ordinateurs, équipements de communication, GPS, matériels optiques et photographiques, etc. Quatre étalonnages distincts peuvent ainsi être effectués à partir d'indicateurs en valeur issus de cette source. Par ailleurs, l'enquête mensuelle de la Banque de France (commerce de l'électronique grand public) permet de suivre les achats de produits d'électronique grand public (télévisions, caméscopes, lecteurs CD-DVD, consoles, etc.). De même l'enquête dans l'horlogerie-bijouterie de la Banque de France fournit un indicateur pour le poste « horlogerie-instruments de mesure ». L'étalonnage est effectué sur la somme de ce poste et des « articles de joaillerie et bijouterie » puis l'évolution est reportée sur chacun des postes par un lissage en taux. Au total le poste de niveau F48 est estimé par la somme des six sous-postes pour lesquels un indicateur en valeur est disponible.

S'agissant des équipements électriques (CJ0), deux sous-postes sont distingués : d'une part les appareils ménagers, pour lequel l'enquête mensuelle de la Banque de France sur le secteur est mobilisée. Pour les « autres équipements électriques » (il s'agit d'achat de fils, câbles, éclairages), etc., l'enquête mensuelle de la Banque de France auprès des détaillants de quincaillerie-bricolage est mobilisée, avec d'abord un étalonnage sur l'ensemble des postes concernés par le secteur, puis un lissage en taux.

S'agissant des autres machines et équipements (poste CK0), ainsi que des autres produits métallurgiques et métalliques (CH0), il s'agit également d'outils et matériaux pour le bricolage et le jardinage, la même enquête auprès des détaillants de quincaillerie-bricolage est utilisée.

- Automobile (CL1)

Par exploitation du fichier des cartes grises, le CCFA (comité des constructeurs français d'automobiles) fournit le chiffre des immatriculations de véhicules effectuées par les ménages. Un indicateur est construit en prenant en compte ces véhicules particuliers neufs achetés par les ménages ainsi qu'une estimation de la puissance fiscale de

ces véhicules, afin de capter un effet qualité. L'indicateur ainsi construit est utilisé pour l'étalonnage du compte en volume.

Par définition, en comptabilité nationale, les ventes de véhicules de ménage à ménage ne modifient pas la consommation globale des ménages. En revanche, les transactions entre un ménage et un agent d'un autre secteur institutionnel sont comptabilisées comme de la consommation. Le compte de consommation des véhicules d'occasion ne recouvre donc que les véhicules de démonstrations, les ventes des secteurs institutionnels autres que ménages et les marges des concessionnaires sur les reventes. Bien que l'indicateur des immatriculations de véhicules d'occasion ne permette pas de distinguer les différents types de vendeurs, et ne permette donc pas de se ramener à ce champ, il est toutefois utilisé comme indicateur pour le compte.

Concernant l'équipement automobile, il s'agit principalement des pièces détachées, achetées directement ou *via* la réparation de véhicules. C'est pourquoi l'indice retenu pour ce poste est l'indicateur TVA sur le chiffre d'affaires de la réparation automobile, le même que celui utilisé dans les services.

Pour compléter le champ de la consommation en véhicules automobiles, un poste englobe les caravanes, remorques, la carrosserie et les moteurs. Il est estimé par lissage sur le compte en volume.

- Autres matériels de transport (CL2)

Pour ce poste, les immatriculations de motocycles neufs sont disponibles, fournies par la chambre syndicale internationale de l'automobile et du motocycle (CSIAM). Elles servent d'indicateur pour l'étalonnage des motocycles, bicyclettes, véhicules pour invalides, landaus et poussettes. Aucune information infra-annuelle n'est en revanche disponible sur les bateaux et aéronefs de plaisance, un lissage du compte annuel est retenu.

- Textiles-Cuirs (CB0)

Pour le textile et l'habillement, l'enquête mensuelle de la Banque de France auprès des détaillants du textile-cuir est mobilisée. C'est un indicateur utilisé pour deux étalonnages sur les comptes en valeur, l'un pour le textile, l'autre pour l'habillement. Pour le cuir et les chaussures, l'indicateur en valeur est l'enquête de la Banque de France dédiée au secteur. En 2012, est étudiée la possibilité d'utiliser l'indicateur fourni par l'Institut Français de la Mode (IFM) qui a l'avantage de couvrir séparément chacun des deux postes.

Les soldes entraînent une forte volatilité de la série brute de consommation de textile. Ils sont considérés comme un phénomène saisonnier et sont donc corrigés. Cependant les dates de début et de fin des soldes peuvent varier d'une année sur l'autre, ce qui conduit à une variabilité du profil de la série CVS.

- Bois, papier, imprimerie (CC0)

Pour le bois et les articles en bois (hors meubles), la plupart des produits s'achetant dans les surfaces de quincaillerie-bricolage, c'est une nouvelle fois l'indicateur en valeur issu de l'enquête quincaillerie-bricolage de la Banque de France qui est utilisé. En revanche pour les articles en papier ou en carton, le compte trimestriel résulte d'un lissage. Notamment le compte de papeterie est lissé à partir de 2011 en raison d'un changement d'indicateur de la Banque de France : le secteur « librairie-papeterie » est remplacé par un indicateur de « journaux-papeterie ». N'ayant pas de profondeur temporelle pour cet indicateur, le compte correspondant sera lissé pendant quelques années, le temps de pouvoir faire une CVS sur le nouvel indicateur. Ceci n'impacte ni la librairie ni la presse, qui sont suivis par d'autres indicateurs.

- Chimie (CE0)

Pour les produits chimiques de base (engrais, etc.), c'est l'indicateur en valeur issu de l'enquête quincaillerie-bricolage de la Banque de France qui est utilisé. En revanche pour les savons, parfums et produits d'entretien, le compte trimestriel résulte aujourd'hui d'un lissage. Jusqu'en 2008, un indicateur en volume sur les parfums (issu de la fédération des entreprises de la beauté) permettait d'en déterminer le profil infra-annuel mais il n'est plus fourni. La nouvelle enquête de la Banque de France dans ce secteur pourrait apporter à moyen terme un nouvel indicateur en valeur.

- Pharmacie (CF0)

Les statistiques de la Cnamts (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés du régime général) fournissent, en dates de soins, les prescriptions pharmaceutiques remboursables ; y est distinguée la part remboursée de la part non remboursée restant à la charge des ménages. Ces dernières données servent

d'indicateur pour les dépenses de consommation des ménages. Elles ont le défaut de ne pas suivre les médicaments non remboursables et l'automédication, dépenses prenant de l'ampleur au cours du temps. Le sous-poste, connu annuellement, est toutefois lissé en valeur. De plus, les données trimestrielles des entreprises du médicament (LEEM) permettent d'ajuster ce lissage en cours d'année. Pour ce poste, une particularité est que l'indicateur retenu pour les prix n'est pas l'IPC mais est fourni par la Cnam.

- Produits en caoutchouc et en plastique (CG0)

Le syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNDP) publie le nombre de pneumatiques de véhicules de tourisme et de véhicules tout terrain consommés dans le mois par les ménages. L'indicateur est donc retenu pour le compte en volume des produits en caoutchouc. Pour les produits en plastiques, et articles en verre, un lissage du compte annuel est retenu.

- Autres produits manufacturés, réparations, installations (CM0)

Ce poste de niveau F48 est subdivisé en cinq sous-postes de travail. S'agissant des meubles, l'enquête de la Banque de France sur le secteur du meuble est mobilisée pour le compte en valeur. S'agissant des articles de joaillerie, bijouterie..., l'enquête de la Banque de France dans le secteur de l'horlogerie-bijouterie est utilisée. L'étalonnage est d'abord effectué sur les deux postes concernés (« joaillerie, bijouterie,... » et « horlogerie, instruments de mesure »), puis un lissage en taux reporte l'évolution pour chacun des deux postes. Les statistiques en dates de remboursement de la Cnamts fournissent des indicateurs sur le compte en valeur des dépenses des ménages en matériel médico-chirurgical et dentaire d'une part, en lunettes d'autre part. Enfin pour les autres produits de ce poste (articles de sports, jeux et jouets, réparation, installation...), un lissage du compte annuel en volume est retenu. Les récentes enquêtes de la Banque de France dans les secteurs des jeux et jouets et du matériel de sport pourraient apporter de nouveaux indicateurs en valeur pour les postes correspondants.

La construction

La dépense de consommation des ménages en construction recouvre le « petit entretien » des logements. L'indicateur retenu est le même que celui retenu pour le « gros entretien », classé en investissement (FBCF). Il s'agit de l'indicateur de l'entretien-amélioration du logement, fourni par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Il ne distingue pas le petit du gros entretien ; cet indicateur en valeur est déflaté par l'indice de prix de l'entretien et de l'amélioration (IPEA), l'information résultante sert en tant qu'indicateur du compte en volume.

Les services principalement marchands

Bien que constituant une part importante des dépenses de consommation des ménages, les services principalement marchands sont suivis avec un nombre plus restreint d'indicateurs que les biens. L'indicateur le plus souvent retenu est en effet l'indice TVA sur les chiffres d'affaires, qui a deux limites :

- celui de la disponibilité, le troisième mois n'étant pas connu lors de la première publication des « premiers résultats » à moins de 45 jours, il doit être extrapolé ;
- l'indicateur ne permet pas de distinguer le type de clientèle concernée par les fluctuations conjoncturelles.

- Commerce et réparation automobile (GZ1)

Il faut rappeler qu'en comptabilité nationale, dans une mesure des valeurs aux prix d'acquisition, l'activité commerciale liée à la vente de biens est comptabilisée dans les marges commerciales sur ces biens, et dans la production de commerce. Il n'y a donc pas de consommation spécifique de services commerciaux. La consommation de commerce recouvre principalement la consommation de réparation automobile. Les indices de chiffres d'affaires de réparation automobile construits à partir des déclarations de TVA servent d'indicateur pour la consommation en valeur de réparation automobile. C'est le même indicateur que pour la consommation de pièces détachées fournies pour ces réparations.

- Les transports (HZA)

Le niveau de travail de la consommation des ménages va au-delà du niveau de travail requis pour le TES. Il distingue les services de transports selon le type (ferroviaire, routier, par eau, aérien, autres).

Pour les transports ferroviaires, les recettes voyageurs de la SNCF sont utilisées comme indicateur du compte en valeur.

S'agissant des autres modes de transport terrestre de voyageurs, qui comprend les transports urbains (métro, bus, taxis) et les transports routiers (car, bus scolaires, déménagement) l'indicateur de valeur utilisé est l'indice de chiffres d'affaires (indice TVA) du secteur correspondant. Il en est de même pour le transport par eau (maritimes et côtiers de passager, fluviaux).

Pour le transport aérien, le service statistique du ministère des transports estime, à partir des remontées statistiques de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), le nombre de passagers pour trois types de trajets : vols intérieurs au départ d'aéroports parisiens, vols internationaux au départ d'aéroports parisiens et tous types de vols au départ d'aéroports régionaux. L'indicateur de la consommation de transports aériens en volume est construit en sommant ces trois estimations.

Les services auxiliaires des transports regroupent principalement des dépenses de péages sur autoroutes et celles sur les parcs de stationnement. Pour ce poste, l'indicateur de quantité retenu pour le compte en volume est fourni par les autoroutes, et porte sur les distances parcourues.

- Les services postaux (HZ5)

Jusqu'en 2002 un indicateur du compte en valeur était constitué des recettes mensuelles d'affranchissements de la Poste. Le compte est dorénavant obtenu par lissage du compte annuel.

- Hébergement (IZ1) et restauration (IZ2)

Les indices de chiffres d'affaires des secteurs concernés, construits à partir des déclarations de TVA, servent d'indicateurs pour la consommation en valeur de chacun de ces deux postes. Ces indicateurs couvrent à la fois la consommation des ménages et la consommation intermédiaire des entreprises. C'est un inconvénient pour distinguer les fluctuations propres à chaque type de demande ; c'est toutefois le même indicateur que celui utilisé pour l'élaboration des comptes annuels. En 2012 est étudiée la possibilité d'utiliser directement l'indicateur de nuitées personnelles dans l'hôtellerie de tourisme, mesuré depuis 2006 dans l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie menée par l'Insee et la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

Par ailleurs ces indicateurs sont corrigés de l'effet des jours ouvrables et désaisonnalisés. Mais même après ces corrections, les séries demeurent volatiles. Pour ne conserver que l'information relative aux tendances sous-jacentes, l'indicateur mensuel servant pour l'étalonnage est lissé par une moyenne mobile centrée d'ordre 3. À chaque fois qu'un indicateur est intégré pour un mois donné, une prévision d'un mois supplémentaire est donc effectuée.

- Édition, audiovisuel et diffusion (JA0)

La multiplicité des sources statistiques conduit là encore à travailler à un niveau plus fin que le niveau requis pour le TES.

S'agissant des livres, l'indicateur utilisé est l'indice des ventes mensuelles publié par le magazine Livre-Hebdo. Pour évaluer la consommation de journaux et de la presse en général, le total des ventes diminué des exportations, fourni mensuellement par les nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), est utilisé comme indicateur en valeur.

En revanche pour l'édition de jeux électroniques et autres logiciels, faute d'indicateur, le compte annuel en volume est lissé.

S'agissant de la distribution de films (DVD, Blu-ray), ainsi que des projections de films (fréquentation des salles de cinéma), l'information mobilisée est fournie par le centre national de la cinématographie (CNC), que ce soit en partenariat avec GfK pour le premier, ou sur les recettes de cinéma pour le second. Pour l'édition d'enregistrements sonores (essentiellement des CD, intégrant depuis peu les téléchargements), l'indicateur utilisé est fourni par le syndicat national de l'édition phonographique (Snep) à partir de données de GfK.

Enfin concernant la programmation et diffusion, la consommation des ménages correspond à la redevance audiovisuelle. Il n'y a pas d'indicateur, le compte annuel en volume est lissé.

- Télécommunications (JB0)

Les données de l'Autorité de régulation des communications électroniques et postales (Arcep) permettent de disposer d'une estimation de la consommation totale (entreprises et particuliers) en valeur de services de télécommunications distinguant téléphonie fixe, téléphonie mobile et services Internet. Ces données servent à étalonner la consommation des ménages en valeur des trois types de services. On en déduit une estimation de la consommation des ménages en services de télécommunications, en valeur mais aussi en volume en se fondant sur les évolutions de l'IPC.

Les données de l'Arcep ne sont toutefois disponibles que pour la publication des résultats détaillés, 90 jours après la fin des trimestres : pour les premiers résultats, la consommation trimestrielle des ménages est donc extrapolée.

S'agissant des données de distribution de programmes de radio et télévision, il s'agit de distribution de bouquets de programmes par câble, par voie hertzienne et par satellite. Faute d'indicateur, le compte annuel en volume est lissé.

- Activités informatiques et services d'information (JC0)

Pour ce poste de faible ampleur qui comprend l'installation et la configuration d'ordinateurs personnels, ainsi que l'hébergement de sites web personnels, à défaut d'indicateur, un lissage des comptes en volume et en valeur est effectué.

- Sifim (KZS), services financiers hors Sifim (KZH), et services d'assurances (KZA)

Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) se définissent comme les marges réalisées par les institutions financières sur leurs opérations d'intermédiation bancaire. On distingue deux types de marges, celles réalisées sur les crédits qu'octroient les institutions financières et celles obtenues sur les dépôts bancaires qu'elles gèrent. Pour réaliser un profit, l'intermédiaire financier doit octroyer un crédit à un taux d'intérêt supérieur à celui auquel il se refinance et rémunérer les dépôts de ses clients en dessous du taux auquel il peut lui-même placer ces liquidités sans risque.

La marge réalisée sur chaque opération s'apprécie donc par rapport au coût du refinancement supporté par les institutions financières. En pratique, la comptabilité nationale ne mesure pas directement ces marges, qui fluctuent au gré des variations des taux d'intérêt et qui diffèrent selon chaque type d'opération bancaire. Les Sifim sont mesurés indirectement par rapport à un taux de refinancement unique : le taux apparent moyen des opérations interbancaires.

Les Sifim sur dépôts bancaires sont calculés comme la différence entre, d'une part, leur rémunération implicite aux conditions du marché monétaire (encours de dépôts bancaires x taux de refinancement interbancaire) et, d'autre part, le montant des intérêts bancaires effectivement versés par les institutions financières sur ces mêmes dépôts. Ces marges correspondent à une production de services d'intermédiation financière des institutions financières, consommée par les ménages détenteurs de ces dépôts bancaires.

Les Sifim sur crédits bancaires sont évalués comme étant l'écart entre, d'une part, les intérêts effectivement perçus par les institutions financières sur les crédits consentis à leur clientèle et, d'autre part, le coût du refinancement supporté implicitement par les institutions financières (encours de crédits x taux de refinancement interbancaire). De la même manière que pour les dépôts, ces marges sont considérées comme une production de Sifim des institutions financières, consommée par les emprunteurs.

Dans le cas particulier des ménages, la consommation finale est principalement composée de la marge réalisée par les institutions financières sur les dépôts bancaires qu'elles gèrent. Le reste de la consommation finale de Sifim des ménages provient de la marge bancaire réalisée sur les crédits à la consommation. Le Sifim sur les crédits au logement des particuliers est en revanche comptabilisé en consommation intermédiaire (dans le processus de production du service de logement) et non en consommation finale.

Pour l'évaluation trimestrielle de la consommation des Sifim, un lissage du compte annuel est effectué (en volume et en valeur). La mobilisation d'indicateurs trimestriels fournis par la Banque de France pourrait toutefois permettre d'intégrer un indicateur.

Pour les services financiers hors Sifim (KZH), il s'agit principalement des frais de gestion bancaires effectivement payés par les ménages. Comme pour les services d'assurance (KZA), faute d'indicateur infra-annuel, les comptes annuels en volume sont lissés. L'indicateur de prix retenu est l'IPC.

- Services immobiliers

La consommation effective hors loyers (LZ1) concerne les activités des agences immobilières pour comptes de tiers. L'information annuelle est lissée, pour les volumes et les valeurs.

S'agissant des loyers (LZ2), la consommation effective des ménages en logement, c'est-à-dire y compris consommation individualisable des administrations publiques, est obtenue par le lissage de la consommation annuelle en volume. Ce poste distingue loyers réels et loyers imputés (en comptabilité nationale, le propriétaire d'un logement consomme un service de logement en se versant à lui-même un loyer imputé). Le lissage pour ce poste dont le poids est significatif dans la consommation des ménages, se justifie par des fluctuations très faibles des comptes annuels dont l'évaluation se fait elle-même à partir de sources pluriannuelles (enquêtes Logement).

La consommation individualisable des administrations publiques correspond principalement aux aides au logement versées aux locataires. Cette information est disponible trimestriellement via les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). La dépense de consommation est alors évaluée comme le solde entre la consommation effective lissée et la consommation individualisable des administrations publiques.

- Services aux entreprises

Plusieurs postes de niveau F48 sont concernés par ces services, mais pour chacun d'eux, le poids de la consommation des ménages dans cette activité principalement dédiée aux entreprises n'est pas significatif.

S'agissant des services juridiques, comptables, de gestion, etc. (MA0), il s'agit à la fois des services juridiques et des contrôles techniques automobiles. L'indicateur retenu est celui sur les chiffres d'affaires (indices TVA) des secteurs concernés, pour l'estimation du compte en valeur.

Dans les autres services spécialisés (MC0) on distingue les services des vétérinaires pour lequel un indice de TVA est utilisé, des autres services (tirages et retouches de photographies,...) pour lequel le compte annuel en volume est lissé.

Dans les activités de services administratifs (NZ0), des indicateurs de TVA sont disponibles pour les comptes en valeur de location (de véhicules, d'outils, etc.) et des agences de voyages et services de réservations. Pour les autres postes (gardiennage, agence de recrutement de service à la personne,...) le compte annuel est lissé.

- Services aux ménages

Dans ces produits principalement dévolus à la consommation des ménages, trois postes de niveaux F48 sont distingués.

Concernant les arts, spectacles et activités récréatives (RZ0), sont distinguées les activités marchandes, pour lesquelles les indices TVA sont mobilisés pour les comptes en valeur, et les activités non marchandes, pour lesquelles le compte annuel en volume est lissé. Par ailleurs, les dépenses en jeux de hasard et d'argent sont distinguées : le profil trimestriel est déterminé à partir de l'indice TVA, mais les prix sont lissés, l'IPC ne couvrant pas ce domaine de dépenses.

Dans les « autres activités de services » (SZ0) figurent la réparation de biens domestiques et les services à la personne (coiffure, blanchisserie, services funéraires, etc.). Le compte trimestriel est déterminé en valeur par un indice TVA.

Enfin, s'agissant des activités des ménages en tant qu'employeurs (TZ0), le poste correspond essentiellement au coût salarial des personnes rémunérées pour des services à domiciles (emploi de femmes de ménage, jardiniers,

gardiens d'immeubles, baby-sitters). Si le compte annuel est actuellement lissé en volume, l'indicateur de coût salarial des employeurs de personnel de maison fourni par l'Acoss pourrait être mobilisé à moyen terme.

Les services principalement non marchands

- Services d'administration publique (OZ0)

Ils comprennent les paiements partiels des ménages pour les activités des administrations publiques (centrales ou territoriales) ainsi que pour les activités de tutelle de services sociaux et de services concernant les affaires économiques. Le compte annuel est lissé en valeur et en volume.

- Enseignement (PZ0)

Les parties marchande et non marchande sont distinguées. Si les informations conjoncturelles manquent pour les volumes de chacune d'entre elles, l'indice IPC est toutefois mobilisé pour les prix de l'enseignement marchand (écoles de conduite, formation continue des adultes, frais de scolarité des établissements privés sous contrats).

- La santé (QA0)

Les soins de ville et les dépenses d'hospitalisations privées sont traités séparément. Les indicateurs proviennent des statistiques mensuelles de remboursements de la Cnamts, le premier en date de soin et le second en date de remboursement. Comme pour les dépenses de médicaments, la dépense de consommation des ménages est déterminée à partir de la part des dépenses non remboursées fournies par la Cnamts. Pour les soins de ville, l'indicateur de prix est également fourni par la Cnamts alors que pour les hôpitaux privés, faute d'indicateur, le prix est obtenu par lissage. Pour la partie non marchande, c'est-à-dire la part non remboursée des ménages dans les hôpitaux publics, le compte annuel est lissé (en valeur et en volume), à défaut d'indicateur.

- L'hébergement médico-social et social (QB0)

Les parties marchandes et non marchandes sont également distinguées. Les comptes annuels sont lissés, à l'exception de la partie marchande (dépenses des ménages dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, maisons de retraites, etc.) pour lequel un IPC est disponible.

3.2.6.3. Les prix

Les indices de prix à la consommation (IPC) fournissent des indicateurs de prix détaillés sur la quasi-totalité du champ de la consommation.

Contrairement à la méthodologie traditionnelle de désaisonnalisation des comptes trimestriels, les coefficients saisonniers ne sont calculés qu'une fois par an pour les prix et ne sont pas ré-estimés chaque trimestre. Les prix n'étant pas affectés par le nombre de jours ouvrables dans le mois, aucune correction n'est apportée à ce titre.

L'IPC est un bon indicateur, dans la mesure où l'évaluation des prix dans les comptes annuels repose sur la même source. Les étalonnages ne modifient donc que très peu les évolutions de cet indicateur. Pourtant, au niveau agrégé, les évolutions trimestrielles de l'IPC et des prix des comptes trimestriels de consommation peuvent présenter des écarts. Une source de différence provient d'abord de la consommation de logements, dans laquelle la comptabilité nationale intègre les loyers imputés. Le poste logement a donc une pondération nettement plus faible dans l'IPC que dans le calcul du déflateur de la consommation. Si l'évolution du prix des loyers est différente de celle de l'indice d'ensemble, ce mouvement est accentué dans le déflateur de la consommation. Par ailleurs, une autre différence résulte de la consommation en Sifim, concept propre à la comptabilité nationale que ne reprend pas l'IPC.

Tableau 6 : Les indicateurs des dépenses de consommation des ménages

A17		F48		Niveau Etalonnage		Indicateur		
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé (si niveau différent du niveau "F48")	Volume	Valeur	Prix
AZ	Produits agricoles	AZ1	Agriculture	AZ1			Indice BDF (Alimentaire)	IPC
		AZB	Sylviculture, pêche	AZB		Lissage		IPC
DE	Énergie, eau, déchets	BZ0	Extraction	BZ0			Lissage	IPC
		DZ0	Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	GD35A	Électricité	Observatoire de l'énergie		IPC
				GD35B	Gaz vapeur & air conditionné	GDF, Observatoire de l'énergie		IPC
		EZ0	Eau, assainissement, déchets et dépollution	EZ0		Lissage		IPC
C1	Produits agro-alimentaires	CA1	Aliments	GC10A	Viande & produits à base de viande		Indice BDF (boucherie)	IPC
				GC10E	Produits laitiers		Indice BDF (Alimentaire)	IPC
				GC10G	Boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	FranceAgriMer (meunerie)		IPC
				GC10div = GC10B+GC10C+GC10D+GC10F+GC10H+GC10K	Autres produits agro-alimentaires		Indice BDF (Alimentaire)	IPC
		CA2	Boissons-tabacs	GC11Z	Boissons		Indice BDF (Alimentaire)	IPC
				GC12Z	Tabac		Ventes Altadis/Seita	IPC
C2	Cokéfaction et raffinage	CD0	Cokéfaction et raffinage	HC19Z1Z2AI	Cokéfaction - Houille - Lubrifiants	Lissage		IPC
				HC19Z2BCD	Fioul	Comité Professionnel Du Pétrole (CPDP)		
				HC19Z2E	Gaz pétrolier liquéfiés			
				HC19Z2F	Essence, super plombé			
				HC19Z2G	Super sans plomb			
				HC19Z2H	Gasoil			
C3	Biens d'équipement	CI0	Produits informatiques, électroniques et optiques	GC26AB = GC26A + GC26C	Composants et cartes électroniques + Ordinateurs et équipements périphériques		GFK	IPC
				GC26C	Équipements de communication		GFK	IPC
				GC26D	Produits électroniques grand public		BDF (électronique grand publique)	IPC
				HC26E0A	GPS		GFK	IPC
				HC26E0BC	Horlogerie- Instruments de mesure		BDF (horlogerie-bijouterie)	IPC
				GC26G	Matériels optique & photo. - supports magnétique. & opt.		GFK	IPC
				CJ0	Équipements électriques	GC27A	Appareils ménagers	
		GC27B	Autres équipements électriques				BDF (quincaillerie-bricolage)	IPC
							BDF (quincaillerie-bricolage)	IPC
		CK0	Machines et équipements n.c.a.	CK0			BDF (quincaillerie-bricolage)	IPC

C4	Matériels de transport	CL1 Autos	HC29A1A	Voitures neuves	Immatriculations et indicateur de puissance fiscale (CCFA-SOeS)	IPC
			HC29A1B	Voitures de démonstrations - Ventes des professionnels d'origine autre que ménages Ventes des professionnels d'origine ménages (marges)	Immatriculations (CCFA-SOeS)	IPC
			HC29div	Echange standard moteur - Camping-cars - Carrosseries et remorques	Lissage	IPC
			GC29B	Équipements automobiles	TVA	IPC
	CL2 Autres transports	GC30AC = GC30A + GC30C	Navires et bateaux + Aéronefs	Lissage Lissage		
		GC30E	Matériels de transport n.c.a.	Immatriculations - Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle (CSIAM)	IPC	
C5	Autres produits industriels	CB0 Textiles, habillement, cuir, chaussure	GC13Z	Textiles	BDF (textile-habillement)	IPC
			GC14Z	Habillement		
			GC15Z	Cuir et chaussure	BDF (chaussure)	IPC
	CC0 Bois, papier, imprimerie	GC16Z	Bois - art. bois liège (sf mbles) - vannerie & sparterie	BDF (quincaillerie-bricolage)	IPC	
		GC17B	Articles en papier ou en carton	Lissage	IPC	
	CE0 Chimie	GC20AC = GC20A + GC20C	Prod. chimiq. base, azoté, engrais, plast. & caoutch. synth. et Aut. produits chimiques & fibres artificielles ou synthé.	BDF (quincaillerie-bricolage)	IPC	
		HC20B1	Produits d'entretien	Lissage	IPC	
		HC20B2	Parfum	Lissage	IPC	
	CF0 Pharmacie	GC21Z	sur médicament remboursé sur automédication	Cham Lissage	Cnam	
	CG0 Produits en caoutchouc et en plastique, autres produits minéraux	GC22A	Produits en caoutchouc	Synd. national du caoutchouc et des polymères	IPC	
		GC22B = GC22A + GC23A + GC23B	Produits en plastiques + verre et d'articles en verre + Autres produits non minéraux hors verre	Lissage	IPC	
		CH0 Produits métallurgiques, produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	CH0	BDF (quincaillerie-bricolage)	IPC	
		CM0 Autres produits manufacturés ; réparation et installation de machines et d'équipements	GC31Z	Meubles	BDF (meubles)	IPC
			GC32A	Artic. joaillerie, bijout. & simil. & instruments de musique	BDF (horlogerie-bijouterie)	IPC
	HC32B1		Matériel médico-chirurgical et dentaire	Cnam	IPC	
	HC32B2		Lunettes correctrices - Lunettes solaires	Cnam	IPC	
GC32div = GC32C + GC33Z	Art.sport, jeux & jouets et autres activités manufacturières - Réparation et installation de machines et d'équipements		Lissage	IPC		
FZ Construction	FZA Bâtiment	FZA	Entretien-amélioration du logement (déflaté par l'IPEA)	IPC		

GZ	Commerce	GZ1	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	GZ1		TVA	IPC	
HZ	Transport	HZA	Transports	GH49A	Transports ferroviaires	Recettes voyageurs SNCF	IPC	
				GH49BC = GH49B +	Autres transports terrestres de voyageurs et Transports routiers de fret et par conduites	TVA	IPC	
				GH50Z	Transports par eau	TVA	IPC	
				GH51Z	Transports aériens	SOeS-DGAC	IPC	
				GH52Z	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autoroutes	IPC	
				HZ5	Poste et courrier	HZ5	Lissage	IPC
IZ	Hébergement- restauration	IZ1	Hébergement	IZ1		TVA	IPC	
		IZ2	Restauration	IZ2		TVA	IPC	
JZ	Information- communication	JAO	Édition, audiovisuel et diffusion	HJ58Z1A	Édition de livres	Livre hebdo	IPC	
				HJ58Z1BCDE	Services télématiques et de kiosque téléphonique - Edition de journaux - Edition de revues et périodiques - Autres activités d'édition	NMPP	IPC	
				HJ58Z1FZ2	Édition de jeux électroniques - Édition d'autres logiciels	Lissage	IPC	
				HJ59Z2A	Distribution de films	CNC-GFK	IPC	
				HJ59Z2B	Projection de films cinématographiques	CNC	IPC	
				HJ59Z3	Édition d'enregistrements sonores (y.c. en ligne)	Snep-GFK	IPC	
				GJ60Z	Programmation et diffusion	Lissage	IPC	
		JB0	Télécommunications	HJ61Z0A	Télécommunications		Arcep	IPC
				HJ61Z0B	Distribution de programmes de radio et de télévision	Lissage	IPC	
		JC0	Activités informatiques et services d'information	JC0		Lissage	Lissage	
KZ	Services financiers	KZH	Services financiers hors SIFIM	KZH		Lissage	IPC	
		KZS	SIFIM	KZS		Lissage	Lissage	
		KZA	Services d'assurances	KZA		Lissage	IPC	
LZ	Services immobiliers	LZ1	Services hors loyers	LZ1		Lissage	Lissage	
		LZ2	Loyers	GL68I	Loyers imputés	Lissage	IPC	
				GL68R	Loyers réels	Lissage	IPC	
MN	Services aux entreprises	MA0	Services juridiques, comptables, de gestion, d'architecture,....	MA0		TVA	IPC	
		MC0	Autres services spécialisés, scientif. et techniques	GM74Z	Autres services spécialisées, scientifiques et techniques	Lissage	IPC	
				GM75Z	Vétérinaires	TVA	IPC	
		NZ0	Activités de services administratifs et de soutien	GN77Z	Location et location-bail		TVA	IPC
				GN79Z	Agences voyage, voyagistes, serv. résa. & activ. connexes		TVA	IPC
				GNZ0div = GN78Z + GN80Z + GN81Z+ GN82Z	Activités liées à l'emploi Enquêtes et sécurité Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager Services administratifs & autres services soutien aux entreprises	Lissage	IPC	

OQ	Services non marchands	OZ0 Administration publique	OZ0	Lissage	Lissage
		PZ0 Enseignement	GP85M Enseignement (marchand)	Lissage	IPC
			GP85N Enseignement (non marchand)	Lissage	Lissage
		QA0 Santé humaine	HQ86M0A Hôpitaux privés	Cnam	Lissage
			HQ86M0BG Soins de ville	Cnam	Cnam
			GQ86N Santé humaine (non marchande)	Lissage	Lissage
		QB0 Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement	GQ8788M= Hébergement médico-social et social (marchand)	Lissage	IPC
			GQ87M+GQ88M Action sociale sans hébergement (marchande)		
			GQ8788N = Hébergement médico-social et social (non marchand)	Lissage	Lissage
			GQ87N+GQ88N Action sociale sans hébergement (non marchande)		
RU	RZ0 Arts, spectacles et activités récréatives	GRZ0M= Activités créatives, artistiques et de spectacle (marchandes)	TVA	IPC	
		GR90M + Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (marchandes)			
		GR91M+ Activités sportives, récréatives et de loisirs (marchandes)			
		GR93M			
	GRZ0N	Activités créatives, artistiques et de spectacle (non marchandes)	Lissage	Lissage	
		Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (non marchandes)			
GR92Z	Jeux de hasard et d argent	TVA	Lissage		
SZ0	Autres activités de services	SZ0	TVA	IPC	
TZ0	Activités des ménages en tant qu'employeurs	TZ0	Lissage	IPC	

Source : comptes nationaux trimestriels.

3.2.7. Les dépenses de consommation individualisable des administrations publiques et des ISBLSM

3.2.7.1. Les dépenses de consommation individualisables des administrations publiques (P31G)

Les dépenses dites individualisables ou dépenses de consommation individuelle des administrations publiques recouvrent les dépenses dont le consommateur effectif est identifiable et dont le bénéficiaire ultime revient aux ménages : dépenses d'éducation et de santé pour l'essentiel, mais aussi d'autres postes comme les aides au logement. Ces dépenses ont également pour contrepartie les transferts sociaux en nature (remboursements de dépenses de santé, allocations logements, éducation,...).

Pour une grande partie des produits, les dépenses individualisables sont faibles, et l'évaluation en volume se fait par le lissage de la série annuelle, tandis que la valeur est obtenue par l'étalonnage sur le volume multiplié par l'indice de prix à la consommation du produit.

Le suivi conjoncturel des plus gros postes est toutefois assuré via la disponibilité de différents indicateurs (*tableau 7*).

- Loyers (LZ2)

Les dépenses individualisables marchandes en logement sont étalonnées à partir des aides au logement : aide personnalisée au logement (APL), aide au logement à caractère social (ALS) et aide au logement familiale (ALF). Ces indicateurs sont fournis par la Cnaf (Caisse nationale d'allocations familiales).

- Santé marchande

Pour ces dépenses, les indicateurs sont les statistiques de remboursements, fournies par la Cnamts.

Cela concerne les remboursements de médicaments (CF0), ceux des soins de villes et hôpitaux privés (QA0) : l'information est disponible en dates de soin pour les deux premiers, en date de remboursement pour le dernier. Si la notion de date de soin est la plus proche du droit constaté, elle a pour principal inconvénient son délai de fabrication, si bien que les deux derniers mois doivent être le plus souvent extrapolés lors de la publication des « premiers résultats » (moins de 45 jours après la fin du trimestre considéré). Dans le cas des médicaments et des soins de ville, un indicateur de prix est fourni directement par la Cnamts. Dans le cas des hôpitaux privés, le prix est lissé. Concernant le matériel médico-chirurgical et dentaire ainsi que les lunettes (CM0), les données sont disponibles en dates de remboursement et l'indice de prix retenu est l'IPC.

- Santé non marchande

La consommation individualisable en santé non marchande est estimée à partir d'un indicateur de valeur de production non marchande des hôpitaux publics, estimé dans le tableau économique d'ensemble (TEE) à partir des données fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Plus exactement, l'indicateur utilisé est la somme des consommations intermédiaires, de la masse salariale, des cotisations, des impôts sur la production, diminuée des subventions d'exploitation. Cette somme correspond comptablement à la production des administrations publiques, de laquelle sont soustraits la consommation de capital fixe des administrations publiques, pour laquelle aucun indicateur n'est disponible, et l'excédent brut d'exploitation de la partie marchande des administrations publiques, qui est négligeable par rapport au total. L'indicateur ainsi construit est désaisonnalisé. Il reste cependant très volatil. Pour ne conserver que l'information sur les tendances sous-jacentes, l'indicateur servant pour l'étalonnage est lissé par une moyenne mobile centrée d'ordre cinq. L'indicateur de prix est le lissage du compte annuel.

- Éducation (PZ0)

Comme pour la santé, en valeur, la consommation individualisable en éducation non marchande est obtenue par l'étalonnage sur un indicateur reconstruit à partir des données de la DGFIP sur le coût des intrants. L'estimation annuelle du compte en volume privilégie en revanche une méthode « output » qui dépend principalement de l'évolution du nombre d'élèves par filière ; les évolutions annuelles sont peu volatiles et un profil infra-annuel a peu de sens ; le compte trimestriel en volume résulte donc du lissage du compte annuel.

- Hébergement médico-social (QB0)

Comme pour la santé et l'éducation non marchandes, en valeur, la consommation individualisable en hébergement médico-social est obtenue par un étalonnage sur un indicateur reconstruit à partir des données de coût des facteurs de production, à partir d'indicateurs de la DGFIP. Le compte de prix est le lissage du compte annuel.

- Administrations publiques (OZ0)

Enfin, la consommation individualisable en administrations publiques, qui comprend notamment le coût de gestion des organismes de sécurité sociale, est obtenue par lissage de la série annuelle, en valeur et en volume.

3.2.7.2. Les dépenses de consommation individualisables des ISBLSM (P3P)

Aucune information conjoncturelle n'est disponible pour évaluer les dépenses de consommation individualisables des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). En outre, les ordres de grandeur de ces dépenses sont souvent assez faibles comparativement aux dépenses des ménages et des administrations publiques. Les dépenses des ISBLSM sont obtenues pour chaque produit par lissage des séries annuelles correspondantes.

3.2.8. Les dépenses de consommation collective des administrations publiques (P4G)

Selon le SEC 95, la « consommation collective couvre les services (dits "collectifs") fournis simultanément à tous les membres de la communauté ou d'un sous-groupe spécifique de celle-ci (par exemple, l'ensemble des ménages vivant dans une région déterminée) ». Les dépenses de consommation collective des administrations publiques (P4G) couvrent principalement l'administration générale (police, justice, armée, administrations centrales,...) et la recherche publique.

Les dépenses collectives en recherche-développement (MBO) et celles en « autres activités de services » (SZ0) qui correspondent aux activités des administrations publiques locales de type associatif sont obtenues par lissage des dépenses annuelles, en valeur et en volume.

La consommation collective en administration correspond au solde de l'équilibre ressources-emplois du produit administration (cf. partie 1.2 de ce chapitre 3).

Tableau 7 : Les indicateurs des dépenses de consommation individualisable des APU

A17		F48		Niveau Etalonnage		Indicateur				
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé (si niveau différent du niveau "F48")	Volume	Valeur	Prix		
C1	Produits agro-alimentaires	CA1	Aliments	GC10G	Boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	Lissage		IPC		
				GC10div	Autres produits agro-alimentaires	Lissage		IPC		
C3	Biens d'équipement	CI0	Produits informatiques, électroniques et optiques	GC26F	Éqpts d'irradiation médic. électromédic. & électrothérapeut.	Lissage	Lissage			
C4	Matériels de transport	CL2	Autres transports	GC30E	Matériels de transport n.c.a.	Lissage		IPC		
C5	Autres produits industriels			CB0	Textiles, habillement, cuir, chaussure	GC14Z	Habillement	Lissage	IPC	
				CE0	Chimie	CE0		Lissage	IPC	
				CF0	Pharmacie	GC21Z	Pharmacie		Cnam	Cnam
				CM0	Autres produits manufacturés	HC32B1	Matériel médico-chirurgical et dentaire		Cnam	IPC
HC32B2	Lunettes correctrices - Lunettes solaires		Cnam			IPC				
HZ	Transport	HZA	Transports	GH49A	Transports ferroviaires	Lissage		IPC		
				GH49BC = GH49B + GH49C	Autres transports terrestres de voyageurs et routiers de fret et par conduites	Lissage		IPC		
				GH51Z	Transports aériens	Lissage		IPC		
IZ	Hébergement-restauration	IZ1	Hébergement	IZ1		Lissage		IPC		
JZ	Information-communication	JA0	Édition, audiovisuel et diffusion	GJ60Z	Programmation et diffusion	Lissage		IPC		
LZ	Services immobiliers	LZ2	Loyers	GL68R	Loyers réels		Cnaf (APL/ALS)	IPC		
MN	Services aux entreprises	NZ0	Activités de services administratifs et de soutien	GN77Z	Location et location-bail	Lissage		IPC		
OQ	Services non marchands			OZ0	Administration publique	OZ0		Lissage	Lissage	
				PZ0	Enseignement	GP85M	Enseignement (marchand)	Lissage		IPC
						GP85N	Enseignement (non marchand)	Lissage		DGFIP (via le TEE)
				QA0	Santé humaine	HQ86M0A	Hôpitaux privés		Cnam	Lissage
						HQ86M0BG	Soins de ville		Cnam	Cnam
						GQ86N	Santé humaine (non marchande)		DGFIP (via le TEE)	Lissage
				QB0	Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement	GQ8788M = GQ87M+GQ88M	Hébergement médico-social et social (marchand) Action sociale sans hébergement (marchande)	Lissage		IPC
						GQ8788N = GQ87N+GQ88N	Hébergement médico-social et social (non marchand) Action sociale sans hébergement (non marchande)		DGFIP (via le TEE)	Lissage
RU	Services aux ménages			GRZ0N	Activités créatives, artistiques et de spectacle (non marchandes) Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (non marchandes) Activités sportives, récréatives et de loisirs (non marchandes)	Lissage	Lissage			
				SZ0	Autres activités de services	SZ0		Lissage	IPC	
				TZ0	Activités des ménages en tant qu'employeurs	TZ0		Lissage	IPC	

Source : comptes nationaux trimestriels.

3.2.9. La formation brute de capital fixe (P51) et les variations de stocks (P52)

3.2.9.1. La formation brute de capital fixe (P51)

La formation brute de capital fixe (FBCF) correspond à la notion économique d'investissement. Elle « est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles » (SEC 95). En comptabilité nationale, le capital fixe correspond aux actifs « corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an » (SEC 95).

La FBCF (P51) comprend :

- les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes corporels :
 - les logements, autres types de bâtiments non résidentiels et ouvrages de génie civil
 - les machines et équipements
 - les actifs cultivés (végétaux et animaux)
- les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes incorporels :
 - la prospection minière et pétrolière
 - les logiciels
 - les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales
 - les autres actifs fixes incorporels
- les améliorations majeures apportées aux actifs corporels non produits
- les coûts liés au transfert de la propriété d'actifs non produits tels les terrains ou les actifs brevetés.

L'évaluation de la FBCF dans les comptes trimestriels se fait dans une optique produit, pour chaque secteur institutionnel.

Dans la mécanique et la diffusion des comptes trimestriels, les opérations de FBCF sont ainsi directement codifiées avec les lettres représentant chacun de ces secteurs institutionnels : « S » pour les entreprises non financières (ENF), « M » pour les ménages (hors entreprises individuelles), « G » pour les administrations publiques, « P » pour les ISBLSM, « B » pour les entreprises financières. Ce ne sont pas des codes du SEC mais des codifications propres aux comptes trimestriels français.

La répartition de la FBCF par branche d'activité n'est connue qu'annuellement. Ainsi l'investissement des ENF (P51S) en automobile est estimé trimestriellement ; à l'inverse, l'investissement des entreprises de la branche automobile ne fait pas l'objet d'estimation trimestrielle.

Les différents indicateurs retenus pour les différents types de produits sont décrits ci-après, ainsi que dans le *tableau 8*.

Produits agricoles et énergie, eau, déchets

Les montants de la FBCF en agriculture (AZ1) et en sylviculture-pêche (AZB) sont très faibles en comparaison de la FBCF totale. Aucun indicateur de suivi infra-annuel ne permet d'évaluer la FBCF des entreprises non financières (ENF) et des administrations publiques (APU), les deux seuls secteurs institutionnels investissant dans ces produits. Les montants trimestriels en volume sont donc obtenus par lissage des séries annuelles correspondantes. Le compte en valeur est obtenu en appliquant au profil trimestriel du compte en volume le lissage du prix annuel.

Les montants de la FBCF en énergie, eau, déchets sont également marginaux, relativement à la FBCF totale. Cet investissement correspond aux dépenses de dépollution. Il concerne les entreprises principalement, les ménages de façon anecdotique. Les montants trimestriels en volume sont obtenus par lissage des séries annuelles correspondantes. Le compte en valeur est obtenu en appliquant au profil trimestriel du compte en volume le lissage du prix annuel.

Biens manufacturés

- Biens d'équipement

Pour les produits informatiques, électroniques et optiques (C10), pour les équipements électriques (CJ0) ainsi que pour les machines et équipements, seule la FBCF des ENF fait l'objet d'un étalonnage. La FBCF des autres secteurs institutionnels provient de lissage. L'investissement des ENF en valeur est estimé à partir de l'indice de chiffres d'affaires (indice TVA) de commerce de gros des produits correspondants. Par exemple, pour le poste des équipements électriques (CJ0), il s'agit du chiffre d'affaires du secteur commerce de gros de matériel électrique (code 4669A de la NAF). Cette méthode fait donc l'hypothèse que le comportement conjoncturel des entreprises qui investissent en biens d'équipement mécanique en passant par le commerce de gros est similaire à celui des entreprises qui achètent directement leurs produits d'investissement.

Pour parvenir à la FBCF en volume, un indicateur de prix du marché intérieur est utilisé comme déflateur : il s'agit du prix trimestriel de l'offre (production et importation), nette des exportations. Cet indicateur de prix est utilisé pour l'ensemble des secteurs institutionnels concernés.

- Automobiles (CL1)

La FBCF en automobile (CL1) est principalement le fait des ENF : l'acquisition d'une automobile par les ménages (hors entreprises individuelles) est en effet comptabilisée dans la consommation. L'automobile est ici entendue au sens large, comprenant tant les véhicules légers que les véhicules lourds (poids lourds, cars, bus).

L'indicateur utilisé pour estimer la FBCF des ENF en automobile est obtenu à partir du nombre d'immatriculations de véhicules neufs, fourni par le CCFA (comité des constructeurs français d'automobiles). Cinq séries différentes d'immatriculations sont utilisées : les voitures de démonstration, les voitures de société (y compris les voitures de location), les véhicules utilitaires poids légers, les véhicules utilitaires poids lourds, les bus et cars. Des agrégations sont faites pour obtenir *in fine* un étalonnage à deux indicateurs, l'un pour les véhicules légers, l'autre pour les véhicules lourds.

L'achat d'un véhicule par une société suivi d'une revente à un particulier dans un délai inférieur à un an est comptabilisé dans la FBCF avec un montant correspondant à la différence entre le prix d'achat et le prix de revente du véhicule. Les voitures pour location, dont le poids est évalué à 40 % des voitures de société, et les véhicules de démonstration sont donc soumis à un traitement spécifique, leur achat étant généralement suivi d'une revente à des particuliers dans l'année. Le prix de revente moyen (respectivement supposé à 75 % et 85 % du prix d'achat) est déduit du montant initial. Seuls 25 % des achats de voitures pour la location, et 15 % des véhicules de démonstration sont donc comptabilisés dans la FBCF des ENF. L'indicateur des « véhicules légers » est l'agrégation des immatriculations des voitures de sociétés (y compris pour la location), de celles de démonstrations, et des véhicules utilitaires légers (inférieurs à 5 tonnes).

Par ailleurs un indicateur des véhicules lourds est constitué (véhicules utilitaires lourds, bus et cars). Il ne prend pas en compte les changements de structures au sein des catégories considérées. Il faudrait pour cela disposer d'un partage plus fin, par exemple selon le tonnage du véhicule.

Pour les secteurs institutionnels autres que les ENF, la FBCF trimestrielle en volume est obtenue par lissage. Enfin, l'indicateur de prix utilisé pour tous les secteurs est le prix du compte trimestriel de production de la branche automobile.

- Autres matériels de transport (CL2)

Ce sont principalement les entreprises non financières et les administrations publiques (APU) qui investissent en produits de la construction navale, aéronautique et ferroviaire.

Pour les APU, la FBCF en valeur est obtenue par lissage. La FBCF en volume est mesurée par étalonnage, l'indicateur étant la FBCF en valeur déflatée par le prix de production de la branche. Pour les entreprises financières, la FBCF, de montant anecdotique chaque année, est lissée en volume et en valeur.

Pour les ENF, la FBCF en valeur est obtenue à partir d'un indicateur composite sur les seuls avions. Dans un premier temps le nombre de livraisons d'avions d'Airbus est calculé en pondérant les quantités par le prix catalogue. Pour tenir compte des autres opérateurs sur le marché, les importations du produit en valeur sont

ensuite ajoutées à cet indicateur « Airbus » (à l'exception des importations en provenance d'Allemagne, supposées en grande partie redondantes avec les livraisons d'Airbus). Pour obtenir des volumes, l'indicateur de prix retenu est celui des prix de production de la branche.

L'indicateur ne tient pas compte des autres types de matériels de transports (trains, bateaux) et l'étalonnage est globalement de qualité médiocre, si bien que la contribution de la cale (partie non expliquée et lissée), est forte. Au total, le profil trimestriel de la FBCF est relativement lisse.

- Produits métallurgiques, métalliques, etc. (CH0)

L'investissement des ENF est construit à partir de l'indice de production industrielle (IPI) de branches fines au sein de la fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et équipements), utilisé comme indicateur de volume. La FBCF des entreprises financières et celle des administrations publiques, de faibles montants, sont obtenues par lissage pour les volumes. Pour l'ensemble des secteurs institutionnels, la FBCF en valeur est mesurée dans un second temps en valorisant l'investissement en volume par le prix de la production de la branche.

- Autres produits manufacturés, réparations, installation (CM0)

Comme pour les biens d'équipement, pour les « autres produits manufacturés et la réparation-installation » (CM0), seule la FBCF des entreprises ENF fait l'objet d'un étalonnage. L'investissement des ENF en valeur est estimé à partir de l'indice de chiffres d'affaires (indice TVA) de commerce de gros des biens correspondants aux autres produits manufacturés ». Le compte en valeur de la FBCF en installation-réparation n'est donc pas couvert par un indicateur directement. La FBCF des autres secteurs provient de lissages. Pour parvenir à la FBCF en volume, le prix de production est utilisé comme déflateur pour l'ensemble des secteurs institutionnels concernés.

Construction

L'investissement en bâtiment et travaux publics représente plus de la moitié de la FBCF totale, et plus spécifiquement environ 80 % de la FBCF des ménages et de celle des administrations publiques. L'enregistrement en comptabilité nationale des opérations relatives à la construction pose des problèmes particuliers car la production d'un bâtiment ou d'une autoroute peut s'étaler sur une période longue. La production correspond alors à ce qui est réalisé au cours de la période considérée : un bâtiment dont la construction s'étale sur plusieurs périodes est comptabilisé au fur et à mesure de son avancement. La production est ventilée en FBCF et en variations de stocks selon sa commercialisation : ce qui est construit et vendu est enregistré en FBCF, ce qui est construit et non vendu est enregistré en variations de stocks.

- Bâtiment (FZA)

L'évaluation de la FBCF en bâtiment est assez complexe, du fait de la nature diverse des tâches qu'elle recouvre et de la multiplicité des indicateurs utilisés. Ainsi, la FBCF en bâtiment recouvre non seulement la construction neuve, mais également les travaux de gros entretien et la promotion immobilière. Pour établir les comptes trimestriels de FBCF, le niveau de travail est plus détaillé que le niveau pour le TES.

La promotion immobilière (GF41A) est séparée des autres. Il s'agit des marges des promoteurs lors des ventes de biens neufs aux ménages ou entreprises. Que ce soit pour les ménages ou les entreprises, les comptes en volumes résultent d'un lissage. Pour obtenir les comptes en valeur, un indicateur de prix est composé pour 10 % de l'indicateur du prix des logements neufs individuels et pour 90 % de l'indicateur du prix des logements neufs collectifs. Ces prix sont fournis par le Service de l'observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

La construction de bâtiments et les travaux de construction spécialisés sont deux activités permettant de produire des bâtiments neufs (résidentiels ou non), et le gros entretien des bâtiments existants.

Pour la construction neuve, le SOeS fournit les mises en chantier mensuelles en logements individuels (maisons individuelles), collectifs (appartements) et en différents types de bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, lycées, hôpitaux, etc.). Cependant, les mises en chantier ne donnent une information que sur le nombre de chantiers qui débutent. Des pondérations (appelées grilles délais) sont alors appliquées aux mises en chantier contemporaines et passées pour évaluer sur chaque période ce qui est construit. L'application des grilles délais aux mises en chantier donne des « équivalents-bâtiments » pour chaque type de bâtiment. Des pondérations sont

ensuite appliquées à ces équivalents bâtiment pour différencier les équivalents bâtiment liés à la FBCF des sociétés, celle des administrations publiques et celle des ménages.

La FBCF en gros entretien est évaluée grâce aux baromètres trimestriels en valeur de l'entretien, en distinguant le logement et le bâtiment non résidentiel. Ces baromètres, fournis par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), retracent l'évolution de l'activité « entretien/rénovation » du bâtiment. Le ministère du logement publie l'indice de prix IPEA (indice des prix d'entretien amélioration des logements), qui est utilisé pour déflater les deux baromètres et obtenir deux indicateurs de volumes. Les deux indicateurs sont ensuite pondérés, par leur part lors de l'année de base dans la FBCF en bâtiment du secteur institutionnel considéré.

Pour les entreprises, l'indicateur global de la FBCF en bâtiment est alors la somme pondérée des équivalents-bâtiment des différents types de bâtiment et des indicateurs d'entretien, concernant à la fois le logement et le bâtiment non résidentiel. Les pondérations utilisées sont les chiffres d'affaires de l'année de base des équivalents-bâtiments des différents types de bâtiment et des indicateurs d'entretien. Ces chiffres d'affaires sont obtenus à l'aide du rapport de la commission des comptes du logement et de l'enquête annuelle auprès des entreprises de construction. Pour les entreprises, l'indicateur est composé à environ 70 % d'équivalents-bâtiments et à 30 % d'entretien. Comme il n'y a pas d'information particulière permettant de distinguer la FBCF des entreprises non financières de celle des entreprises financières, le même indicateur est utilisé pour les deux, le partage étant effectué par les deux étalonnages.

L'indicateur des administrations publiques est plus simple, dans la mesure où la part du logement est portion congrue. De ce fait, l'indicateur est la somme d'équivalents-bâtiments pour le non-résidentiel (bureaux, lycées, hôpitaux,...) et de l'indicateur de l'entretien propre au bâtiment non résidentiel.

L'indicateur des ménages fait quant à lui l'hypothèse que la FBCF des ménages en bâtiment non résidentiel est négligeable. C'est donc la somme d'équivalents-bâtiments pour le logement et de l'indicateur d'entretien du logement. L'indicateur est composé à environ 60 % d'équivalents-bâtiments et à 40 % d'entretien. Pour distinguer ce qui est vendu de ce qui ne l'est pas, les variations de stocks en volume auraient dû être soustraites de cet indicateur agrégé utilisé pour le compte de FBCF seule. Mais leur introduction dégrade la qualité de la relation d'étalonnage et cette spécificité n'est pas retenue. Les variations de stocks sont estimées par ailleurs, comme décrit dans la partie 2.9.2 de ce chapitre.

La FBCF des ISBLSM, faible, est lissée.

Pour chacun des secteurs institutionnels, l'étalonnage se fait dans un premier temps en volume. L'indicateur de prix utilisé pour les administrations publiques, les ENF et les sociétés financières est le BT01, index mensuel du bâtiment publié par le SOeS. Cet indicateur est relatif à l'ensemble du bâtiment. Pour les ménages, l'indicateur de prix est une moyenne pondérée d'une part de l'indice du coût de la construction (ICC), publié par l'Insee et qui permet de rendre compte des prix du logement neuf, et d'autre part de l'indice des prix d'entretien amélioration des logements (IPEA).

- Génie civil (FZ2)

Pour suivre la FBCF en génie civil (FZ2), le montant des travaux réalisés dans les travaux publics, communiqué par la fédération nationale des travaux publics (FNTP), est utilisé comme indicateur de valeur. L'inconvénient de cet indicateur réside dans le fait qu'il ne distingue pas les maîtres d'œuvre privés et publics. Le même indicateur est alors utilisé pour étalonner la FBCF en travaux publics des ENF et celle des administrations publiques. L'indice de prix TP01 SOeS est utilisé comme indicateur de prix.

Services marchands

- Informatique et communication

Deux postes du niveau du TES sont concernés : d'une part l'édition, audiovisuel, diffusion (JA0) ; d'autre part les activités informatiques (JC0). Pour le premier (JA0), il s'agit notamment des achats de logiciels par les entreprises. Pour le second (JC0) il s'agit principalement des dépenses en programmation informatique, en conseil et maintenance sur les systèmes et applications informatiques. Dans les deux cas, l'indice TVA du secteur d'activité concerné est mobilisé pour les comptes en valeur de chacun des secteurs concernés (entreprises financières, ENF, APU). Pour obtenir des volumes, les prix résultent de lissages. Seul le compte des ménages en édition...(JA0), dont le montant est anecdotique, est lissé en valeur.

- Activités immobilières

Les entreprises financières, non financières ainsi que les ménages investissent en activités immobilières autres que les loyers (LZ1). Il s'agit essentiellement des frais d'agence liés aux achats immobiliers, neufs ou anciens. Pour les ENF et les ménages, les volumes sont obtenus par lissage d'une cible annuelle. Un indicateur infra-annuel est pourtant disponible, mais le profil trimestriel est trop fluctuant au trimestre le trimestre. L'indicateur n'est donc pas utilisé directement mais permet d'affiner en cours d'année une cible annuelle qui est ensuite lissée. S'agissant des prix, un indicateur composite est constitué pour 50 % de l'indice du prix de l'ancien (publié par l'Insee) et 50 % du prix du neuf (individuel ou collectif). Pour les dépenses des entreprises financières, de faible ampleur, les comptes sont lissés en volume et en prix.

- Services aux entreprises

Les dépenses en services aux entreprises ne concernent en fait qu'un seul poste nécessaire au TES (niveau « F48 ») : les dépenses dans les activités juridiques, comptables, d'architecture...(MA0). La diversité des produits, au sein des services de conseils et assistance, a conduit à faire des étalonnages à des niveaux plus fins que ce niveau requis pour le TES.

Tout d'abord, la FBCF en « activités juridiques et comptables » (niveau GM69Z de la nomenclature de travail des comptes annuels) recouvre principalement les services de notaires. Or ces derniers sont réglementés et leurs recettes correspondent dans une large mesure aux produits de l'enregistrement des mutations, qui constituent l'essentiel des impôts sur produits du poste. Les comptes d'impôts sur produits sont donc utilisés directement pour évaluer la FBCF, en valeur et en volume (mais les indicateurs d'impôt ne sont pas utilisés directement pour établir les comptes, étant donné les fluctuations trimestrielles erratiques qui s'en dégagent, cf. partie 2.5.3. de ce chapitre). Les comptes d'impôts en valeur sont ventilés entre la FBCF des ENF et celle des ménages avec des clés correspondant à la répartition de l'année de base. La partie de ces FBCF ne correspondant pas aux services de notaires, faible, est déterminée par lissage. Enfin, la FBCF des administrations publiques et celle des ISBLSM dans ce poste, très faibles, sont obtenues par lissage du compte annuel, en volume et en prix.

Le deuxième sous-poste concerne les « activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et les analyses techniques » (niveau GM71Z de la nomenclature de travail des comptes annuels). Dans ces produits, les contreparties de la production sont les emplois intermédiaires et la FBCF, ce qui permet d'utiliser comme indicateur l'indice de chiffres d'affaires (indice TVA), qui correspond habituellement à un indicateur de production. L'étalonnage doit alors corriger, autant que faire se peut : d'une part les différences d'évolution entre les emplois intermédiaires et la FBCF ; d'autre part le fait que l'indicateur couvre la production du secteur d'activité, et non pas celle du produit. L'indicateur utilisé est le même pour tous les secteurs institutionnels (à l'exception des ISBLSM). Les comptes en volume sont obtenus en déflatant le compte trimestriel en valeur par le lissage du prix annuel. Pour les ISBLSM en revanche, les comptes trimestriels en volume et en prix résultent de lissages.

- Services (principalement destinés) aux ménages

Les dépenses d'investissement en services (principalement destinés) aux ménages concernent d'une part le poste des arts, spectacles et services récréatifs (RZ0) ; seules les entreprises non financières et les administrations publiques y investissent. Cela concerne d'autre part les « autres services » (SZ0). Il s'agit dans ce cas de la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques. Les ENF, les APU et les entreprises financières sont concernées. Faute d'information infra-annuelle, les montants trimestriels de chacun de ces postes sont obtenus par lissage des séries annuelles.

Tableau 8 : Les indicateurs de la FBCF

A17		F48		Niveau étalonnage		Secteur institutionnel	Indicateur		
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé (si différent du niveau "F48")		Volume	Valeur	Prix
AZ	Produits agricoles	AZ1	Agriculture	AZ1		ENF, APU	Lissages	Lissages	
		AZB	Sylviculture, pêche	AZB		ENF, APU	Lissage	Lissage	
DE	Énergie, eau, déchets	EZ0	Eau, assainissement, déchets et dépollution	EZ0		ENF, ménages	Lissages	Lissages	
C3	Biens d'équipement	CI0	Produits informatiques, électroniques...	CI0		ENF, EF, APU, ISBLSM	TVA Lissages	Marché intérieur	
		CJ0	Équipements électriques	CJ0		ENF, EF, APU	TVA Lissages	Marché intérieur	
		CK0	Machines et équipements n.c.a.	CK0		ENF, EF, APU, ISBLSM	TVA Lissages	Marché intérieur	
C4	Matériels de transport	CL1	Autos	CL1		ENF, EF, APU, ISBLSM	Immat. (véhicules légers, lourds) CCFA Lissages	Production	
		CL2	Autres transports	CL2		ENF, APU, EF	Import. avions (hors Allem.)- (Douanes)+ quantité livraison Airbus * prix catalogue Lissages	Production	
C5	Autres produits industriels	CH0	Produits métallurgiques, métalliques...	CH0		ENF, EF, APU	IPI Lissages	Production	
		CM0	Autres produits manufacturés, réparation-installation	CM0		ENF, EF, APU, ISBLSM	TVA Lissages	Production	
FZ	Construction			GF41A	Promotion immobilière	ENF, ménages	Lissages	Composite : prix de l'immob. ancien et neuf	
		FZ1	Bâtiment	GF4BAT = GF41B+ GF43Z	Construction de bâtiments résidentiels (logements) et non résidentiels (BNR) ; travaux de construction spécialisés	ENF, EF, APU, ISBLSM, Ménages	Mises en chantier (logemts + BNR) + entretien du logemt et des BNR (déflaté par l'IPEA) Mises en chantier des BNR + entretien des BNR (déflaté par l'IPEA) Lissage	Index BT01 Lissage	
		FZ2	Génie civil	GF42Z	Génie civil	ENF, APU	Mises en chantier de logements + entretien du logement (déflaté par l'IPEA)	Moyennes pondérée de l'ICC et de l'IPEA	
							ENF, APU	Montant des travaux réalisés (FNTP)	TP01
JZ	Information-communication	JA0	Édition, audiovisuel, diffusion	JA0		ENF, EF, APU, Ménages	TVA Lissage	Lissages Lissage	
		JC0	Activités informatiques et services d'information	GJ62Z	Programmation, conseil et autres services informatiques	ENF, EF, APU	TVA	Lissages	
LZ	Services immobiliers	LZ1	Services hors loyers	LZ1		ENF, Ménages	Lissage	Composite : prix de l'immob. ancien et neuf	
						EF	Lissage	Lissage	
MN	Services aux entreprises	MA0	Services juridiques, comptables, de gestion, d'architecture,....	GM69Z	Services juridiques et comptables	ENF, ménages, APU, ISBLSM	Impôts sur produits Lissages	Impôts sur produits Lissages	
				GM71Z	Services d'archit., d'ingénierie, de contrôle et anal. techniques	ENF, EF, APU, Ménages, ISBLSM	TVA Lissage	Lissages Lissage	
RU	Services aux ménages	RZ0	Arts, spectacles et activités récréatives	RZ0		ENF, APU	Lissages	Lissages	
		SZ0	Autres services	SZ0		ENF, EF, APU	Lissages	Lissages	

Source : comptes nationaux trimestriels.

3.2.9.2. Les variations de stocks (P52) et acquisitions moins cessions d'objets de valeur (P53)

Les variations de stocks (P.52) sont mesurées par la valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des éventuelles pertes. Les stocks comprennent les matières premières et fournitures : il s'agit de tous les biens que les entreprises conservent en stocks avec l'intention de les utiliser comme entrées intermédiaires dans leurs processus de production. Ils comprennent également les travaux en cours : il s'agit de la production des entreprises qui n'est pas encore terminée. Cette production est enregistrée dans les stocks de son producteur et peut revêtir les formes les plus variées : cultures, végétaux et animaux en phase de croissance, constructions non terminées (à l'exclusion de celles réalisées dans le cadre de contrats de vente conclus à l'avance ou pour compte propre qui sont traitées comme une formation de capital fixe), autres actifs fixes non terminés (par exemple, navires ou plateformes pétrolières) ; recherches partiellement terminées dans le cadre d'activités de conseil juridique ou autre...

Pour l'essentiel des biens et services, il n'y a pas de mesure directe des variations de stocks.

S'agissant des biens, les variations de stocks résultent de l'équilibrage des ressources et emplois de chacun des produits considérés au niveau de travail du TES, que ce soit pour les comptes en volume ou ceux en valeur (cf. partie 1.1 de ce chapitre 3). Notons que pour des produits dont le processus de production est long (par exemple la construction aéronautique), la production est mesurée à l'avancement des travaux, alors que les échanges extérieurs sont enregistrés à la livraison des produits finis. Il se crée un décalage entre la mesure de la production d'une part, celle des échanges extérieurs d'autre part. Les variations de stocks sur ces biens, qui soldent l'équilibre emplois-ressources, révèlent ce décalage plus qu'un comportement conjoncturel de stockage. Habituellement, la contribution des variations de stocks sur ces produits trouve pour l'essentiel sa contrepartie sur le solde commercial correspondant ; c'est notamment le cas des « autres matériels de transport ».

S'agissant des services, les variations de stocks, d'ampleur bien plus faible, résultent du lissage des comptes annuels correspondants.

Une exception porte sur la détermination des stocks de bâtiment (FZA). Il n'existe de l'information infra-annuelle que sur les seuls stocks en logement, c'est-à-dire hors bâtiments non résidentiels, qui est utilisée comme indicateur de l'ensemble des bâtiments. Il s'agit d'un indicateur trimestriel de stocks disponibles, fourni par l'enquête de commercialisation des logements neufs (ECLN) du SOeS. Parmi ces stocks disponibles, l'information fournie permet de faire la part entre les stocks de logements achevés et ceux de logements non achevés (estimés par solde des variations d'encours de logement hors projets et des stocks de logements achevés). Cette distinction est utile car, si les stocks de logements achevés sont enregistrés intégralement en comptabilité nationale, seule la partie réalisée des stocks de logements non achevés doit être enregistrée. Pour passer à la seule partie réalisée contenue dans le compte annuel, dans un premier temps, un étalonnage est fait sur les seuls stocks non achevés. Dans un deuxième temps, l'indicateur du volume des variations de stocks est une somme des variations de stocks achevés, valorisé par le prix moyen d'un logement neuf commercialisé l'année de base, et de la partie réalisée des stocks non achevés issu du premier étalonnage. Toutefois, compte tenu de la nature très fluctuante du compte qui en résulte, cette estimation permet d'affiner une cible annuelle qui est ensuite lissée en volume. Au total, le compte en volume des variations de stocks de bâtiment est donc lissé, la cible annuelle de l'année en cours étant estimée et le cas échéant ajustée à partir de cet indicateur.

Les acquisitions moins cessions de valeurs (P53) sont souvent associées aux variations de stocks. Un code spécifique (P54) a été créé pour le regroupement des deux types d'opérations.

Par objets de valeur, il faut entendre des biens non financiers qui ne sont normalement pas utilisés à des fins de production ou de consommation, qui, dans des conditions normales, ne se détériorent pas (physiquement) avec le temps et qui sont principalement acquis et détenus pour servir de réserve de valeur. Ils comprennent les pierres et métaux précieux, les antiquités et les autres objets d'art (par exemple, peintures, sculptures, etc.) qui ne font donc pas partie de la dépense de consommation finale des ménages.

Il n'y a pas d'information infra-annuelle pour ces montants dont les variations annuelles sont de faibles amplitudes. Les comptes trimestriels résultent donc du lissage des comptes annuels.

3.2.10. Exportations (P6) et importations (P7)

Le commerce extérieur, qui correspond aux exportations (P6) et aux importations (P7), est un domaine spécifique où les sources des comptes en valeur sont les mêmes pour les comptes trimestriels et pour les comptes annuels ; la mesure des échanges de biens s'appuie sur les statistiques d'exportation et d'importation de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) celle des échanges de services sur le compte des transactions courantes de la Balance des paiements (*tableau 9*). Par ailleurs des sources annexes sont utilisées pour l'estimation annuelle de certains échanges extérieurs de services.

3.2.10.1. Le commerce extérieur de biens

Le cas général

La Direction générale des douanes et droits indirects fournit les valeurs CAF (coût d'assurance et frais de transport compris jusqu'à la frontière) des importations et les valeurs FAB (franco à bord) des exportations. Ces données publiées pour la première fois lors d'un mois donné sont soumises à des révisions pendant les 36 mois suivants. Ces révisions sont souvent liées à des retards dans les déclarations des entreprises. Ainsi, les valeurs des flux les plus récents sont souvent sous-estimées dans les publications douanières. Pour limiter les révisions apportées, une méthode d'anticipation des révisions a été mise au point : le niveau définitif des flux est en partie anticipé, sur la base de taux moyens des révisions, obtenus à partir de l'historique des révisions passées. Plus précisément, les modifications susceptibles d'être apportées aux séries sont estimées à partir d'un modèle économétrique, qui évalue les révisions moyennes observées sur le passé. Au-delà du 16^e mois les révisions apportées sont jugées négligeables et les données douanières ne sont plus corrigées.

Les données douanières sont également redressées des non-réponses liées à « l'effet de seuil » du système Intrastat. Depuis la mise en place de ce nouveau système de collecte en 1993, les entreprises ne sont plus tenues de déclarer leurs échanges avec l'Union européenne, en dessous d'un certain volume. Pour pallier ces non-réponses, un redressement est effectué, sur la base d'un coefficient global fourni par les douanes. Ce coefficient est différencié par produit, en considérant la part des échanges intra-Union européenne dans le total des échanges internationaux du produit concerné. Il n'a pas été modifié entre 1993 et 2000. Depuis 2001, le coefficient est revu chaque année.

Les séries d'échanges obtenues à l'issue de ces corrections sont ensuite corrigées de l'effet des jours ouvrables et désaisonnalisées. Le compte en valeur résulte finalement de l'étalonnage-calage sur ces indicateurs. Pour passer au compte en volume, le compte en valeur est déflaté par les indices de prix à l'import ou à l'export, publiés par l'Insee depuis 2005 notamment. Ces séries de prix étant trop courtes pour procéder à des étalonnages, les comptes en volume sont obtenus en déflatant directement les comptes en valeur, sans étalonnage, puis en calant sur les comptes annuels. Cette spécificité du compte du commerce extérieur tient au fait que le prix retenu est initialement le même dans les sources trimestrielles et annuelles, les comptes annuels utilisant également depuis 2005 ces indices de prix en tant qu'exogènes initiaux, avant arbitrages. Avant 2005, ce sont des indices de valeurs unitaires qui étaient utilisés comme indicateur de prix. Ils étaient construits en rapportant les valeurs aux quantités observées par les douanes. Leur principal inconvénient était d'intégrer des variations liées à l'amélioration de la qualité des produits.

Les évolutions des échanges extérieurs de biens, en valeur, issues des comptes trimestriels, peuvent être différentes de celles provenant des statistiques douanières. Pour un poste donné, les écarts sont liés de façon générale aux traitements présentés ci-dessus (anticipations des révisions, redressements pour effet de seuil, modèles différents de corrections de l'effet des jours ouvrables et des variations saisonnières, étalonnages-calages). Mais ils peuvent également s'expliquer par des traitements spécifiques à certains produits (par exemple la fabrication coordonnée pour les « autres matériels de transport », cf. supra).

Les exceptions sur les biens

- Produits agricoles

Contrairement aux autres biens, il n'y a pas d'indicateur de prix d'importation et d'exportation pour l'agriculture (AZ1) et la sylviculture, pêche (AZB). Des indices de valeur unitaire (IVU) restent donc utilisés pour ces produits au-delà de 2005.

- Produits de l'extraction (BZ0)

Le niveau requis pour le TES est subdivisé en trois postes : houille et lignite (niveau de travail « GB05Z » des comptes annuels), hydrocarbures (GB06Z) qui comprennent tant le pétrole brut que le gaz brut importé, et les autres produits de l'extraction (GB07Z à GB09Z). En ce qui concerne les importations d'hydrocarbures, les douanes fournissent un indicateur en volume (quantités) qui est étalonné et calé. En ce qui concerne les exportations d'hydrocarbures, il s'agit principalement de gaz importé qui est ensuite réexporté.

- Électricité, gaz, vapeur et air conditionné (DZ0)

Il s'agit uniquement des échanges d'électricité, il n'y a pas de flux sur la distribution de combustibles gazeux. Les comptes en volume sont étalonnés à partir d'indicateurs transmis par l'observatoire de l'énergie. Ils comptabilisent les Giga Watts heures d'électricité échangés avec les pays partenaires.

- Eau, assainissement, déchets et dépollution (EZ0)

Pour les exportations et les importations de ce produit, l'indicateur de prix est issu du lissage du prix annuel.

- Biens d'équipement

Compte tenu de l'importance du poste « produits informatiques, électroniques, et optique » (CI0) dans les importations notamment, plusieurs sous-postes sont distingués au niveau de travail des comptes annuels. Des comptes spécifiques sont ainsi dédiés aux composants et cartes électroniques (GC26A), ordinateurs et équipements périphériques (GC26B), équipements de communication (GC26C) et produits électroniques grand public (GC26D). Ce niveau de travail est repris de celui de la nomenclature de la base précédente ; il permet notamment de tenir compte des évolutions très particulières des prix pour chacun de ces postes, avec des effets qualitatifs importants.

- Matériels de transport

Les données douanières publiées relatives aux matériels de transport (CL2), aux armes et munitions (appartenant au poste CH0) et aux produits informatiques, électroniques et optiques (CI0) ne comprennent pas le matériel militaire. Ces données étant confidentielles, la Direction générale des douanes les fournit indépendamment à l'Insee. Le matériel militaire est ajouté aux montants bruts de ces postes.

Pour les matériels de transport (CL2), une correction est faite pour exclure la fabrication coordonnée au sein de la société Airbus entre la France et les autres pays européens participant à la fabrication des avions. La fabrication coordonnée correspond à des allers et retour d'appareils pour ouvrages mineurs. Avant 2010, ces flux étaient exclus des statistiques douanières en raison de leur nature. Pour des raisons d'harmonisation européenne, ils sont depuis 2010 compris dans les données douanières. Pour rester cohérent avec les concepts du SEC, les comptes nationaux restent sur en revanche sur des statistiques hors fabrication coordonnée, la correction étant faite avec des informations mensuelles délivrées par les douanes.

- Chimie (CE0)

Le poste chimie (CE0) est lui aussi décomposé : d'une part les produits chimiques de base et de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique (niveau « GC20A » de travail des comptes annuels) ; d'autre part tous les autres postes de la chimie, et notamment les savons-parfums et produits d'entretien (postes « GC20B » et « GC20C » de la nomenclature de travail des comptes annuels). Cette distinction est reprise de la nomenclature utilisée dans la base précédente.

- Autres produits manufacturés, installation-réparation (CM0)

On découpe également le niveau requis pour le TES en deux postes, pour des raisons de source des séries notamment : les meubles et autres biens (postes GC31Z et GC32Z des comptes annuels) sont couverts par les douanes ; le commerce extérieur des services de réparation (GC33Z) est suivi par la balance des paiements.

3.2.10.2. Le commerce extérieur de services

Le cas général

La Banque de France évalue la Balance des paiements (BdP), avec trois publications successives d'indicateurs mensuels en valeur, de plus en plus précises :

- des publications mensuelles disponibles et utilisées pour la publication des premiers résultats des comptes trimestriels (moins de 45 jours après la fin du mois) ;
- des publications trimestrielles, environ 80 jours après la fin du trimestre ; elles sont intégrées pour la publication des résultats détaillés à moins de 90 jours ;
- des publications annuelles définitives, en juin de l'année suivante ; elles servent pour le calage des comptes annuels et peuvent conduire à réviser les profils infra-annuels.

Ces indicateurs sont corrigés de l'effet des jours ouvrables et désaisonnalisés. Cependant, les séries obtenues demeurent très volatiles. Pour ne conserver que l'information relative aux tendances sous-jacentes, l'indicateur servant pour l'étalonnage est lissé : ce peut-être par une moyenne mobile mensuelle centrée d'ordre treize ou par des filtrages de type Baxter-King (lissages qui donnent plus de poids au trimestre concerné). Pour lisser ces indicateurs, à chaque fois qu'un indicateur est intégré pour un mois donné, une prévision est effectuée pour les six mois suivants, ce qui permet le calcul des indicateurs lissés. Cette moyenne mobile est appliquée à la fois à l'indicateur brut et à l'indicateur corrigé de l'effet des jours ouvrables et désaisonnalisés. Les comptes trimestriels en valeur ainsi obtenus sont ensuite déflatés par les prix issus du lissage des prix annuels, puis étalonnés et calés pour obtenir des comptes en volumes.

Le choix de niveau d'élaboration des comptes trimestriels d'échanges de services est défini en fonction du niveau requis pour le TES (F48) ainsi qu'en fonction du niveau de détail des données de la BdP transmises mensuellement. Ceux-ci sont transmis dans la nomenclature économique et financière (NEF) et une table de passage est nécessaire pour passer à la nomenclature d'activité et de produits des comptes nationaux. Les comptes pour lesquels aucun indicateur ne semble convenir sont extrapolés puis lissés trimestriellement. La désaisonnalisation est parfois faite à un niveau encore plus fin que celui de l'étalonnage. C'est notamment le cas pour les indicateurs couvrant plusieurs sources et/ou pour les services regroupant plusieurs codes de la nomenclature économique et financière (NEF).

Les exceptions sur les services

- Édition, audiovisuel et diffusion (JA0)

Ce poste est couvert à la fois par les douanes (par exemple sur les flux de livres échangés) et la balance des paiements s'agissant des flux de services échangés.

- Services financiers

Le poste des services financiers hors Sifim (KZH) est en partie couvert par la balance des paiements, il est pour cela séparé en deux sous-postes : l'un porte sur les flux d'échanges sur les sociétés financières (couvert par la balance des paiements) et est obtenu par étalonnage, l'autre porte sur le champ des flux d'OPCVM (non couverts) et est obtenu par lissage. Dans les deux cas, le compte en volume est construit par lissage.

Le poste des services intermédiaires financiers indirectement mesurés (Sifim, KZS) résulte entièrement de lissages du compte annuel, en valeur et en volume.

- Santé

Pour la santé humaine (QA0), le compte annuel est construit à partir d'une source spécifique : il s'agit des comptes de la Cnam portant sur les échanges internationaux de dépenses de sécurité sociale. À défaut d'indicateur infra-annuel sur le poste, les comptes trimestriels en valeur et en volume résultent de lissages des comptes annuels.

- Arts spectacles et activités récréatives (RZ0)

Il s'agit du commerce extérieur des œuvres d'art, dont les informations sont suivies par les indicateurs des douanes. Afin que le compte trimestriel de la production, qui solde l'équilibre ressources-emplois du produit, ne soit pas affecté par les fluctuations importantes des flux d'importations et d'exportations, l'indicateur des douanes en valeur est lissé par une moyenne mobile mensuelle centrée d'ordre treize.

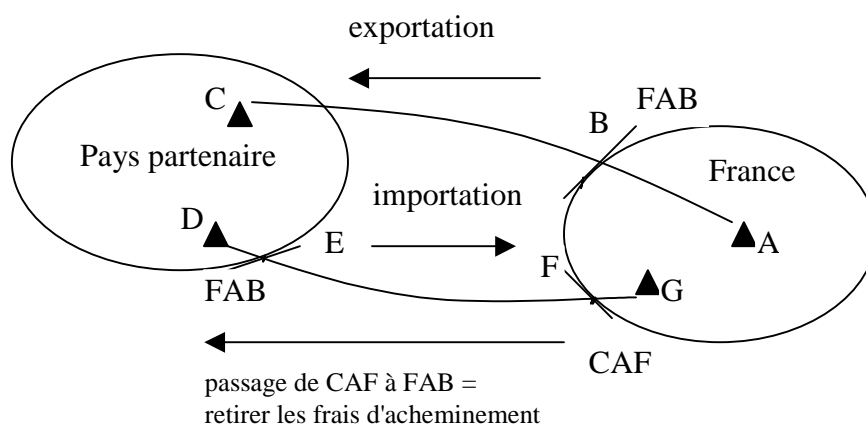
3.2.10.3. La correction CAF / FAB et le solde touristique

- La correction CAF-FAB

Dans les statistiques douanières, la valeur des échanges est mesurée au passage des frontières. Les importations sont ainsi mesurées CAF (coût d'assurance et frais de transport compris jusqu'à la frontière - en F sur le schéma 2 -), les exportations sont mesurées FAB (franco à bord : ces coûts sont compris entre le point de production en France jusqu'à la frontière française -en B-).

Or les coûts d'assurance et de transport liés aux importations de biens sont également comptabilisés dans les importations de services, et plus exactement celles de transport et d'assurance. Pour éviter de compter deux fois ces coûts, les importations CAF de biens sont corrigées. Le passage de données CAF/FAB aux données FAB/FAB est effectué par une correction globale de la valeur des importations : elle a pour but d'éliminer tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à la frontière française (trajet en zone de transit de E à F). Cette correction ne peut être réalisée pour chaque mouvement de marchandise. La correction CAF-FAB n'étant estimée que pour l'ensemble des biens, les échanges par produit restent donc évalués CAF/FAB.

Schéma 2 : La correction CAF / FAB



Source : comptes nationaux.

En pratique, on n'utilise pas d'information infra-annuelle sur les montants de services de transports et d'assurance. Pour calculer la correction CAF/FAB en valeur sur le fret on fait l'hypothèse que les montants de transport pour l'acheminement de biens suivent l'évolution des importations totales des produits transportés (biens, édition, œuvres transportés), moyennant un coefficient. Ce coefficient est le taux de CAF/FAB, tel que mesuré via des enquêtes pluriannuelles pilotées par la Direction générale des douanes, et tel qu'il est utilisé dans la mécanique des comptes annuels. Il est passé de 3,0 % à 3,2 % en 2009 et s'est stabilisé à ce niveau les années suivantes. Un étalonnage est appliqué ensuite pour estimer un compte en valeur. Le prix retenu est le prix des

importations de services de transport : il s'agit d'un lissage du compte annuel, qui permet d'obtenir *in fine* le compte en volume. Le choix pour le compte des assurances est un peu différent mais il porte sur des montants bien plus faibles : on effectue un lissage en taux de la partie assurance de la correction CAF/FAB sur les importations de biens en volume. On obtient un indicateur de valeur en valorisant ces volumes par le prix des importations des services d'assurance, puis un compte en valeur par étalonnage sur cet indicateur et calage.

- Le solde touristique

Les services touristiques ne constituent ni une activité, ni un produit, identifiables isolément en tant que tels ; mais la consommation des étrangers en France est une contrepartie de la production nationale, et celle des Français à l'étranger est un emploi de leur revenu disponible brut.

Ces dépenses doivent donc intervenir dans le calcul du PIB, et plus précisément dans le solde extérieur de la France. La consommation de services touristiques passe par l'intermédiaire de différents produits (« hôtels, cafés, restaurants » en particulier, mais pas uniquement) qui, eux, sont identifiés dans la nomenclature du TES ; mais, au sein de chacun de ces postes, il n'est pas possible d'isoler les dépenses spécifiquement liées au tourisme. On ne peut donc procéder qu'à une correction globale, dite « correction territoriale », dont le principe est le suivant.

Une ligne « correction territoriale » (PCHTR) est introduite dans le TES. Pour ce pseudo-produit, les exportations représentent les dépenses des étrangers sur le sol français. Comme ces dépenses sont comprises dans la consommation territoriale, elles sont ôtées des dépenses de consommation des ménages, pour obtenir la consommation finale des résidents. Ainsi, la consommation territoriale liée au tourisme demeure bien comptabilisée dans le PIB, mais elle est affectée en exportations de services touristiques. Inversement, les dépenses des Français à l'étranger sont prélevées sur leur revenu disponible, à l'instar de leur consommation finale. Pour pouvoir les inscrire en importations sur la ligne « correction territoriale », dans le tableau des ressources, une consommation virtuelle d'un montant équivalent est ajoutée en contrepartie dans la consommation des ménages.

Les dépenses et recettes de la balance des paiements au titre des voyages sont reprises comme indicateurs pour les importations et exportation du commerce extérieur. Comme pour d'autres postes de la balance des paiements qui sont en partie extrapolés lors des « premiers résultats », ces données sont souvent révisées lorsque l'enquête trimestrielle sur les services est intégrée, à l'occasion des « résultats détaillés ».

Tableau 9 : Les indicateurs du commerce extérieur

A17		F48		Niveau Etalonnage		Indicateur		
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé (si niveau différent du niveau "F48")	Volume	Valeur	Prix
AZ	Produits agricoles	AZ1	Agriculture	AZ1			Douanes	IVU
		AZB	Sylviculture, pêche	AZB			Douanes	IVU
DE	Énergie, eau, déchets	BZ0	Extraction	GB05Z	Houille et lignite		Douanes	IPVI
				GB06Z	Hydrocarbures	Douanes	Douanes	
				GB0709 = GB07Z à GB09Z	Minerais métalliques + Autres extractions		Douanes	IPPI
		DZ0	Électricité, gaz, vapeur et air conditionné		Observatoire énergie	Douanes		
EZ0	Eau, assainissement, déchets et dépollution	EZ0			Douanes	Lissage		
C1	Produits agro-alimentaires	CA1	Aliments	CA1			Douanes	IPPI
		CA2	Boissons-tabacs	CA2			Douanes	IPPI
C2	Cokéfaction et raffinage	CD0	Cokéfaction et raffinage	CD0			Douanes	IPPI
C3	Biens d'équipement	C10	Produits informatiques, électroniques et optiques	GC26A	Composants et cartes électroniques		Douanes	IPPI
				GC26B	Ordinateurs et équipements périphériques		Douanes	IPPI
				GC26C	Équipements de communication		Douanes	IPPI
				GC26D	Produits électroniques grand public		Douanes	IPPI
				GC26EFG = GC26E + GC26F + GC26G	Instrum. & appar. de mesure, essai & navigation - horlogerie + Éqpts d'irradiation médic. électromédic. & électrothérapeut. + Matériels optique & photo. - supports magnétiq. & opt.		Douanes	IPPI
		CJ0	Équipements électriques	CJ0		Douanes	IPPI	
CK0	Machines et équipements n.c.a.	CK0		Douanes	IPPI			
C4	Matériels de transport	CL1	Autos	CD0			Douanes	IPPI
		CL2	Autres transports	CD0			Douanes	IPPI
C5	Autres produits industriels	CB0	Textiles, habillement, cuir, chaussure	CB0			Douanes	IPPI
		CC0	Bois, papier, imprimerie	CC0			Douanes	IPPI
		CE0	Chimie	GC20A	Prod. chimiq. base, azoté, engrais, plast. & caoutch. synth.		Douanes	IPPI
				GC20BC	Savons, produits d'entretien et parfums et Aut. produits chimiques & fibres artificielles ou synthé.		Douanes	IPPI
		CF0	Pharmacie	CF0			Douanes	IPPI
		CG0	Produits en caoutchouc et en plastique, autres produits	CG0			Douanes	IPPI
		CH0	Produits métallurgiques, métalliques...	CH0			Douanes	IPPI
		CM0	Autres produits manufacturés, réparation-installation	GC31Z32Z	Meubles + Artic. joaillerie, bijout. & simil. & instruments de musique + Instruments & fournitures à		Douanes	IPPI
GC33Z	Réparation et installation de machines et d équipements				Balance des paiements	Lissage		
GZ	Commerce	GZ2	Commerce de gros	GZ2			BdP	Lissage
HZ	Transport	HZA	Transports	HZA			BdP	Lissage
		HZ5	Poste et courrier	HZ5			BdP	Lissage
JZ	Information-communication	JA0	Édition, audiovisuel et diffusion	JA0			Douanes + BdP	Lissage
		JB0	Télécommunications	JB0			BdP	Lissage
		JC0	Activités informatiques et services d'information	JC0			BdP	Lissage

KZ	Services financiers	KZH Services financiers hors SIFIM	GK64HA Sociétés financières	Lissage	BdP
			GK64HB OPCVM	Lissage	Lissage
		KZS SIFIM	KZS	Lissage	Lissage
		KZA Services d'assurances	KZA		BdP Lissage
MN	Services aux entreprises	MA0 Services juridiques, comptables, d'architecture,...	MA0		BdP Lissage
		MB0 Recherche-développement	MB0		BdP Lissage
		MC0 Autres services spécialisés scientifique.	MC0		BdP Lissage
		NZ0 Services administratifs et de soutien	NZ0		BdP Lissage
OQ	Services non marchands	QA0 Santé humaine	QA0	Lissage	Lissage
RU	Services aux ménages	RZ0 Arts, spectacles et activités récréatives	RZ0		Douanes Lissage
		SZ0 Autres activités de services	SZ0		BdP Lissage

Source : comptes nationaux trimestriels.

Annexe 10 : Nomenclature des opérations du tableau des entrées-sorties

	Ressources						
Produits	Production en produits	Importations	Marges commerciales	Marges de transport	Impôts sur produits	Subventions sur produits	Total des ressources en produits
Biens	P1_DB	P7_DB+	MEMP_DB	TEMP_DB	D21_DB	D31_DB	RESS_DB+
Services	P1_DS	P7_PCAFAB	MEMP_DS	TEMP_DS	D21_DS	D31_DS	RESS_PCAFAB
Correction territoriale		P7_DS					RESS_DS
		P7_PCHTR					RESS_PCHTR
Total	P1_D	P7_D	0	0	D21_D	D31_D	RESS_D

	Emplois intermédiaires			Emplois finals						Total
				Dépenses de consommation			Formation brute de capital fixe	Stocks et objets de valeur	Exportations	
Branches										
Produits	Industrie +agriculture	Services	Total	Ménages	APU	ISBLSM	(I) = S pour les ENF B pour les EF M pour les ménages G pour les APU P pour les ISBLSM			
Biens	P2DB_D	P2DS_DB	P2_DB	P3M_DB	P3G_DB		P51(I)_DB	P54_DB	P6_DB	EMP_DB=
	B									RES_DB+
Services	P2DB_DS	P2DS_DS	P2_DS	P3M_DS	P3G_DS	P3P_DS	P51(I)_DS	P54_DS	P6_DS	RES_PCAFAB
										EMP_DS=
Correction territoriale				P3M_PCHTR					P6_PCHTR	RES_DS
				TR					R	EMP_PCHTR=
Total	P2E_DB	P2E_DS	P2_D=	P3M_D	P3G_D	P3P_D	P51(M)_D	P54_D	P6_D	RES_PCHTR
	P2E_D		P2E_D							EMP_D=
										RES_D
Valeur ajoutée	B1_DB	B1_DS	B1_D							
Production des branches	P1E_DB	P1E_DS	P1E_D							
Transferts	TR_DB	TR_DS	0							

Source : comptes nationaux trimestriels.

Annexe 11 : Passage entre la NES à 16 positions et le niveau « A17 » de la nomenclature agrégée de 2008

NES 16 (en lignes) / A17 (en colonnes)		AZ	C1	C2	C3	C4	C5	DE	FZ	GZ	HZ	IZ	JZ	KZ	LZ	MN	OQ	RU	
		Produits agricoles	Produits agro-alimentaires	Cockéfaction et raffinage	Biens d'équipement	Matériels de transport	Autres produits industriels	Énergie, eau, déchets	Construction	Commerce	Transport	Hébergement-restauration	Information-communication	Services financiers	Services immobiliers	Services aux entreprises	Services non marchands	Services aux ménages	Ensemble
EA	Agriculture	241	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246
EB	Industries agri. et alim.	0	368	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	372
EC	Biens de consommation	0	0	0	14	12	287	0	0	0	0	0	45	0	0	0	0	1	359
ED	Automobile	0	0	0	11	265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	276
EE	Biens équipement	0	0	0	203	153	154	0	9	0	0	0	1	0	0	0	0	2	521
EF	Biens intermédiaires	0	0	0	84	10	710	38	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	844
EG	Énergie	0	0	153	0	0	13	232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	399
EH	Construction	0	0	0	0	0	0	1	721	0	0	0	0	0	0	1	0	0	722
EJ	Commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	949	0	0	0	0	0	0	0	5	955
EK	Transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	435	0	0	0	0	24	0	0	459
EL	Act. financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	521	0	0	0	0	521
EM	Act. immobilières	0	0	0	0	0	0	0	50	0	0	0	0	3	796	7	0	0	856
EN	Serv. aux entreprises	0	0	0	0	0	1	48	0	1	38	0	363	0	0	1 081	1	11	1 543
EP	Serv. aux particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	238	79	0	0	2	2	197	518
EQ	Éduc. . santé action soc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	866	0	873
ER	Administration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	506	31	536
	Ensemble	241	373	153	312	439	1 171	319	781	949	473	238	487	524	796	1 121	1 374	247	10 000

Source : comptes nationaux.

Le tableau précédent représente la matrice, s'agissant de la production, permettant de passer de la nomenclature économique de synthèse (NES) à 16 positions (utilisée pour les bases 1995 et 2000) à celle utilisée dans les bases suivantes, la nomenclature agrégée (NA) à 17 positions. Les lignes indiquent comment se répartit la production des anciens postes de la NES dans les regroupements de la nouvelle nomenclature agrégée. À l'inverse, les

colonnes indiquent de quoi se composent les postes du niveau A17 de la NA 2008 en termes de production au niveau 16 de la NES. Pour faciliter la lecture, la production totale est conventionnellement fixée à 10 000 ; les montants sont exprimés en proportion de ce total.

L'application de cette matrice aux niveaux de production produit de la base 2000 ne permet pas de retrouver les niveaux A17 pour une année donnée. D'une part en raison des apports méthodologiques conduisant à revoir les produits de la nouvelle base ; d'autre part car la NA 2008 a été élaborée à un niveau beaucoup plus fin.

Guide de lecture : en 4^e ligne, sur le montant de 276 de production dévolue à l'automobile (ED) en NES 16 : 265 reviennent au poste C4 des matériels de transport de la NA 2008 ; 11 au poste C3 des biens d'équipement. En 4^e colonne, le montant de 312 de production de biens d'équipement en nouvelle nomenclature (poste C3) provient de quatre anciens postes de la NES 16 : le poste EC des biens de consommation (14) ; le poste ED de l'automobile (11) ; le poste EE des biens d'équipement (203) ; le poste EF des biens intermédiaires (84).